

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE
DE MESURES RELATIVES À L'ACHAT ET LA
VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE

DOSSIER : R-4008-2017 Étape D

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
Mme FRANÇOISE GAGNON
Me NICOLAS ROY

RENCONTRE PRÉPARATOIRE DU 30 AOÛT 2022
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 32

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me ALEXANDRE BELLEMARE
Me AMÉLIE CARDINAL
avocats de la Régie

REQUÉRANTE :

Me PHILIP THIBODEAU
Me HUGO SIGOUIN-PLASSE
avocats d'Énergir, S.E.C. (ÉNERGIR)

PARTICIPANTS :

Me HÉLÈNE SICARD
avocate de l'Association coopérative d'économie
familiale de Québec (ACEFQ);

Me PAULE HAMELIN
avocate de l'Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);

Me MARIE-PIERRE BOUDREAU
avocate de l'Association québécoise se la
production d'énergie renouvelable (AQPER);

Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
avocate du Groupe de recommandations et d'actions
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me FRANKLIN S. GERTLER
avocat du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat de Stratégies énergétiques, de l'Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique et du Groupe d'initiatives et de
recherches appliquées au milieu (SÉ-AQLPA-GIRAM).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	4
PREMIER SUJET : SUR LES AVENUES TARIFAIRES	
REPRÉSENTATIONS PAR Me PHILIP THIBODEAU	19
REPRÉSENTATIONS PAR Me HÉLÈNE SICARD	43
REPRÉSENTATIONS PAR Me MARIE-PIERRE BOUDREAU	48
REPRÉSENTATIONS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	58
REPRÉSENTATIONS PAR Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT	63
REPRÉSENTATIONS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	66
REPRÉSENTATIONS PAR Me PAULE HAMELIN	73
REPRÉSENTATIONS PAR Me HÉLÈNE SICARD	82
REPRÉSENTATIONS PAR Me PHILIP THIBODEAU	84
SECOND SUJET : CONTRAT AVEC ARCHAEA	
REPRÉSENTATIONS PAR Me PHILIP THIBODEAU	86
REPRÉSENTATIONS PAR Me HÉLÈNE SICARD	94
REPRÉSENTATIONS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	100
REPRÉSENTATIONS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	100
REPRÉSENTATIONS PAR Me PHILIP THIBODEAU	102

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce trentième
2 (30e) jour du mois d'août :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Rencontre préparatoire du
8 trente (30) août deux mille vingt-deux (2022) par
9 visioconférence. Étape D du dossier R-4008-2017 :
10 Demande concernant la mise en place de mesures
11 relatives à l'achat et la vente de gaz naturel
12 renouvelable.

13 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître
14 Lise Duquette, présidente de la formation, de même
15 que madame Françoise Gagnon et maître Nicolas Roy.
16 Les avocats de la Régie sont maître Alexandre
17 Bellemare et maître Amélie Cardinal.

18 La requérante est Énergir, S.E.C. représentée par
19 maître Philip Thibodeau et maître Hugo Sigouin-
20 Plasse.

21 Les participants à la présente audience sont :
22 Association coopérative d'économie familiale de
23 Québec représentée par maître Hélène Sicard;
24 Association des consommateurs industriels de gaz
25 représentée par maître Paule Hamelin;

1 Association québécoise de la production d'énergie
2 renouvelable représentée par maître Marie-Pierre
3 Boudreau;
4 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
5 représentée par maître Jean-Philippe Therriault;
6 Groupe de recommandations et d'actions pour un
7 meilleur environnement représenté par maître
8 Geneviève Paquet;
9 Regroupement des organismes environnementaux en
10 énergie représenté par maître Franklin S. Gertler;
11 Stratégies énergétiques, Association québécoise de
12 lutte contre la pollution atmosphérique et Groupe
13 d'initiatives et de recherches appliquées au milieu
14 représentés par maître Dominique Neuman.

15 Nous demandons aux participants de bien
16 vouloir s'identifier à chacune de leurs
17 interventions pour les fins de l'enregistrement.
18 Merci.

19 Me FRANKLIN S. GERTLER :

20 Bonjour, Madame la Présidente. C'est Franklin
21 Gertler pour le ROEÉ. Je veux simplement vous
22 indiquer que je suis accompagné aujourd'hui par
23 évidemment monsieur Jean-Pierre Finet, notre
24 analyste, et également, et surtout je vais vous
25 mentionner que Eugénie Veilleux se joint à nous ce

1 matin qui est stagiaire en droit. Merci.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Je vous remercie, Maître Gertler. Merci aussi à
4 madame la greffière. Alors, bonjour à tous. Il me
5 fait plaisir, au nom de mes collègues et du mien,
6 de vous souhaiter une bonne journée pour cette
7 rencontre préparatoire. Comme vous l'avez déjà
8 constaté, madame Siliki est notre greffière-
9 audiencière. Monsieur Claude Morin participe en
10 tant que sténographe.

11 Nous commençons à être habitué à utiliser
12 la plate-forme virtuelle, mais si besoin était, je
13 vous invite à prendre connaissance du Guide des
14 participants. Vous y trouverez les consignes à
15 respecter. Également, nous demandons à ce que tous
16 les micros demeurent fermés, sauf lorsque l'un ou
17 l'autre d'entre vous souhaitez intervenir. Sachez
18 que la greffière peut en tout temps fermer tous les
19 micros. Outre les caméras des régisseurs, nous
20 demandons que seules les caméras des avocats soient
21 ouvertes.

22 L'audience est enregistrée et sera diffusée
23 en direct sur YouTube, en contenu audio uniquement.
24 Les notes sténographiques seront déposées sur le
25 site internet de la Régie dans les meilleurs

1 délais. Tout comme pour les audiences en personne à
2 la Régie, il est interdit de filmer, de prendre des
3 captures d'écran ou encore d'en enregistrer le
4 contenu audio. Si vous éprouvez un problème
5 technique majeur, comme une perte de connexion,
6 nous vous invitons à communiquer avec notre
7 greffière par clavardage ou par courriel.

8 Une fois ces préavis techniques et
9 procéduraux faits, laissez-moi vous fournir les
10 motifs de notre rencontre d'aujourd'hui.

11 La formation entendra, du quinze (15) au
12 vingt-neuf (29) septembre prochain, les
13 participants lors de l'audience de l'Étape D de la
14 Demande concernant la mise en place de mesures
15 relatives à l'achat et la vente de gaz naturel
16 renouvelable.

17 Cette étape permettra principalement
18 l'examen au fond de la stratégie de long terme
19 d'approvisionnement en GNR d'Énergir, selon le
20 cadre réglementaire en vigueur, incluant l'atteinte
21 du seuil de cinq pour cent (5 %) prévu au Règlement
22 pour l'année tarifaire deux mille vingt-cinq, deux
23 mille vingt-six (2025-2026).

24 Le vingt-neuf (29) juillet dernier, par la
25 pièce A-0357, la Régie convoquait les participants

1 à la rencontre préparatoire d'aujourd'hui afin de
2 bien identifier les enjeux de l'Étape D en raison
3 d'une discordance apparente entre les objectifs et
4 la stratégie énoncés par Énergir dans le cadre des
5 étapes B et C, lesquels ont été pris en compte dans
6 les décisions de la Régie qui en ont résulté, et
7 les objectifs et la stratégie maintenant mis de
8 l'avant par Énergir dans le cadre de l'Étape D.

9 Comme indiqué dans cette lettre, les deux
10 grands objectifs énoncés par Énergir dans le cadre
11 des étapes B et C étaient de répondre à son
12 obligation de livrer le GNR tel que prévu au
13 Règlement concernant la quantité de gaz naturel
14 renouvelable devant être livrée par un
15 distributeur, mais aussi de minimiser l'impact
16 tarifaire pour les clients afin de favoriser et
17 d'encourager l'achat volontaire.

18 Pour répondre à ces objectifs, Énergir a
19 mis en place une stratégie d'acquisition afin que
20 le Tarif GNR ne dépasse pas le quinze dollars du
21 gigajoule (15 \$/GJ) indexé à l'indice des prix à la
22 consommation du Québec, à partir de l'année
23 tarifaire deux mille dix-neuf (2019). Ce qui était
24 considéré comme étant le prix que la clientèle
25 volontaire accepterait de payer puisqu'il était

1 l'équivalent du tarif de l'électricité, une autre
2 source abondante d'énergie carboneutre.

3 Dans cette lettre, nous vous avons fourni
4 la référence d'une citation d'une conversation
5 entre maître Paquet du GRAME et madame Caroline
6 Dallaire, directrice Réglementation et Tarification
7 chez Énergir, qui a eu lieu dans le cadre des
8 audiences de l'Étape C le vingt-sept (27) avril
9 deux mille vingt et un (2021), qui débute à la page
10 13 des notes sténographiques de cette journée.

11 Lors de cette conversation, maître Paquet
12 demande à madame Dallaire si Énergir a la capacité
13 et l'intention d'acquérir les cinquante millions de
14 mètre cubes (50 Mm3) qu'Énergir estimait nécessaire
15 pour satisfaire à ses obligations réglementaires au
16 trente (30) septembre deux mille vingt et un
17 (2021), quitte à socialiser les unités invendues de
18 GNR. La réponse de madame Dallaire, qui débute en
19 page 15 des notes sténographiques, énonçait la
20 philosophie qui animait Énergir à ce moment-là. Et
21 je vous lis la citation. Madame Dallaire indique :

22 Je pense qu'en termes de possibilités,
23 est-ce que ce serait possible, ce
24 serait toujours possible. Vous
25 conviendrez avec moi, je pense qu'on

1 peut acquérir la quantité de GNR
2 voulue. La question, c'est à quel
3 prix. Et c'est là, là... Il faut
4 penser qu'il manque à peu près
5 cinquante millions de mètres cubes
6 (50 Mm³) dans l'exemple que je vous
7 donnais, pour deux mille vingt et un
8 (2021), si on veut atteindre la cible
9 de soixante millions de mètres cubes
10 (60 Mm³) environ, c'est cinquante
11 millions de mètres cubes (50 Mm³)
12 qu'il faudrait trouver sur le marché,
13 dans les prochains mois. Donc, je peux
14 vous dire que la pression sur les
15 tarifs serait énorme, le tarif de GNR.
16 Et je vous rappelle aussi nos deux
17 grands objectifs, qui sont de répondre
18 à l'obligation de livrer le GNR mais
19 aussi de minimiser l'impact tarifaire
20 pour les clients. Donc, c'est toujours
21 la dualité où il y a des fois que ces
22 objectifs-là s'entrechoquent un peu et
23 je pense qu'il faut y aller avec le
24 grand bon sens aussi, là, donc, est-ce
25 que ça serait possible de les

1 acquérir, ces unités-là? Je crois que
2 oui. Maintenant, est-ce que ça serait
3 souhaitable? Je ne pense pas.

4 Maître Paquet de poser alors la question suivante :

5 Q. [8] Et puis donc, la raison pour
6 laquelle ça ne serait pas souhaitable
7 c'est davantage en raison de l'impact
8 tarifaire? C'est principalement ça?

9 Et madame Dallaire de répondre :

10 R. Bien, ça serait effectivement en
11 raison de l'impact énorme sur le prix,
12 là. Ça seraient des conséquences très
13 très importantes, et je peux vous dire
14 que ça mettrait en grand péril notre
15 objectif qui est de favoriser et
16 d'encourager l'achat volontaire. À ce
17 moment-là, ça nuirait énormément à cet
18 objectif-là aussi.

19 Fin de la citation.

20 Douze mois plus tard, lors du dépôt de sa
21 preuve dans le cadre de l'Étape D, une modification
22 significative à cette approche semble s'être opérée
23 chez Énergir puisque cette dernière demande
24 désormais à la Régie d'établir un coût moyen
25 d'acquisition inférieur ou égal à vingt-cinq

1 dollars du gigajoule, en dollars de deux mille
2 vingt-deux (2022), (25 \$/GJ) malgré que sa preuve
3 relative à l'intérêt de sa clientèle volontaire
4 démontre l'importance de maintenir la compétitivité
5 du GNR avec l'électricité (évalué toujours à un
6 prix de quinze dollars du gigajoule, en dollars de
7 deux mille dix-neuf (2019), (15 \$/GJ) lors de
8 l'Étape B).

9 Le prix relatif du GNR aurait donc une
10 influence certaine sur l'intérêt, à la baisse, de
11 la clientèle volontaire à acquérir du GNR. De plus,
12 Énergir semble justifier de plus en plus sa
13 stratégie d'approvisionnement en GNR par l'atteinte
14 des cibles prescrites au Règlement plutôt que par
15 la satisfaction des besoins de sa clientèle
16 volontaire, laissant présager une socialisation
17 toujours plus importante des coûts auprès de
18 l'ensemble de la clientèle d'Énergir que la vente à
19 sa clientèle volontaire, au fur et à mesure que les
20 coûts d'acquisition du GNR augmente.

21 La Régie a fait part de ses interrogations
22 à Énergir sur les mesures ou les moyens qu'elle
23 entend prendre pour contrer cette désaffection ou
24 cette perte d'intérêt prévisible de la clientèle
25 volontaire si le prix du GNR à cette clientèle

1 devenait moins concurrentiel vis-à-vis celui de
2 l'électricité et si ces mesures ou moyens devaient
3 nécessiter des modifications à l'approche tarifaire
4 retenue à ce jour.

5 Énergir a indiqué dans sa lettre de
6 réponse, en date du quinze (15) août deux mille
7 vingt-deux (2022), que ses objectifs n'avaient pas
8 changé, soit de répondre à ses obligations
9 réglementaires au meilleur coût possible, mais que
10 ce coût a connu un essor important au cours des
11 dernières années et que l'augmentation du prix
12 d'acquisition était plutôt le reflet de l'évolution
13 du marché du GNR au cours des dernières années, que
14 le coût moyen de quinze dollars (15\$) - dollars de
15 deux mille dix-neuf (2019) - du gigajoule (GJ)
16 n'est tout simplement plus suffisant pour permettre
17 à Énergir d'apparier ses approvisionnements en GNR
18 avec les seuils prévus au Règlement.

19 Quant aux mesures et moyens qu'elle
20 pourrait prendre, Énergir mentionne être toujours
21 en réflexion et n'entend pas, à ce stade, requérir
22 des modifications à l'approche tarifaire retenue à
23 ce jour et qu'au demeurant, les éventuelles mesures
24 visant à accroître l'attractivité du GNR n'auraient
25 aucun impact sur les caractéristiques qu'elle

1 demande à la Régie d'approuver dans le cadre de
2 l'Étape D.

3 La Régie comprend que la position d'Énergir
4 quant au coût moyen dans le cadre de l'Étape D
5 reflète selon elle l'augmentation du prix
6 d'acquisition du GNR selon l'appel d'offre récent
7 qu'elle a fait sur le marché. Il n'empêche pas
8 moins que ce prix se révèle plus élevé de plus de
9 cinquante pour cent (50 %) au-delà de ce que la
10 clientèle volontaire se dit prête à payer pour du
11 GNR selon le sondage effectué par Énergir. La Régie
12 s'interroge si cela pourrait vraisemblablement
13 entraîner des conséquences très importantes allant
14 jusqu'à mettre en péril l'objectif d'Énergir de
15 favoriser et d'encourager l'achat volontaire de
16 GNR.

17 De plus, plus les coûts liés aux volumes de
18 GNR risquent d'être socialisés, plus il pourrait
19 devenir difficile, basés sur les présents motifs
20 d'Énergir, pour la Régie d'autoriser des coûts
21 d'acquisition élevés, ou des contrats de longue
22 durée, ou des volumes, contractés ou livrés,
23 supérieurs au seuil réglementaire ou l'ensemble des
24 caractéristiques, de ces caractéristiques
25 proposées.

1 C'est pourquoi la Régie signalait à Énergir
2 et aux intervenants qu'elle était prête à
3 considérer, dès l'Étape D, des modifications
4 tarifaires aux fins d'assurer que les principaux
5 coûts d'acquisition du GNR demeurent à la charge
6 des clients volontaires.

7 Quoiqu'Énergir ait manifesté dans sa lettre
8 réponse du quinze (15) août dernier qu'elle
9 n'envisageait pas pour le moment de modifier sa
10 demande, la Régie note qu'Énergir a déposé le
11 vingt-quatre (24) août dernier la pièce B-0800
12 (sous pli confidentiel) et B-0801 (qui est
13 caviardée) selon laquelle et je cite :

14 Énergir juge que l'analyse de ses
15 prévisions relatives à l'inventaire et
16 à la socialisation du GNR au 30
17 septembre 2022 pourrait être d'intérêt
18 pour la Régie, bien qu'Énergir
19 comprenne de la décision D-2021-158
20 sur l'Étape C qu'il s'agirait d'un
21 sujet sur lequel la Régie devrait se
22 pencher dans le cadre du rapport
23 annuel 2021-2022. Ce document présente
24 l'ensemble des prévisions relatives au
25 GNR ainsi que la proposition

1 préliminaire d'Énergir de ne pas
2 acheter ponctuellement de GNR pour se
3 conformer à l'obligation réglementaire
4 de l'année 2021-2022 et de ne pas
5 socialiser les volumes de GNR en
6 inventaire au 30 septembre 2022.

7 Alors la Régie souhaite connaître, tant
8 d'Énergir que des intervenants, si certaines
9 modifications tarifaires devraient être soupesées
10 au cours de l'Étape D afin d'encourager l'achat
11 volontaire de GNR par les clients afin de rendre
12 plus attractif le Tarif GNR, par exemple en
13 réduisant le prix de vente du GNR ou en fixant un
14 plafond à celui-ci.

15 La Régie comprend que les caractéristiques
16 proposées par Énergir reflètent selon la preuve au
17 dossier les coûts contemporains... excusez-moi,
18 vous avez disparu. O.K. Voilà. Ça fait trop
19 longtemps que je parle, l'écran s'est éteint. Alors
20 donc je reprends. La Régie souhaite connaître, tant
21 d'Énergir que des intervenants, si certaines
22 modifications tarifaires devraient être soupesées
23 au cours de l'examen de l'Étape D afin d'encourager
24 l'achat volontaire de GNR par les clients afin de
25 rendre plus attractif le Tarif GNR, par exemple en

1 réduisant le prix de vente du GnR ou en fixant un
2 plafond celui-ci.

3 La Régie comprend que les caractéristiques
4 proposées par Énergir reflètent, selon la preuve au
5 dossier, les coûts contemporains d'acquisition du
6 GNR, cette preuve étant susceptible d'être nuancée,
7 clarifiée ou bonifiée lors des audiences à venir.
8 La Régie rappelle que ces coûts, s'ils ne peuvent
9 être supportés par la clientèle volontaire, sont
10 susceptibles d'être socialisés à l'ensemble de la
11 clientèle via le Tarif pour la contribution au
12 verdissement du réseau.

13 Face à cette situation, la position
14 actuelle d'Énergir est de continuer de réfléchir à
15 cette situation et des avenues tarifaires et
16 corporatives qui s'offrent à elle.

17 La Régie veut s'assurer aujourd'hui, et
18 c'est notre point principal à l'ordre du jour de
19 cette présente rencontre, qu'Énergir comprend que
20 cette possibilité d'une érosion toujours plus
21 grande de la demande volontaire, sans effort à très
22 court terme d'Énergir pour corriger cette
23 situation, pourrait amener la Régie à initier des
24 mesures pour faire face à cette situation, peut-
25 être même dès l'Étape D. C'est là-dessus qu'on

1 souhaite, dans un premier temps, vous entendre.

2 Le deuxième point à l'ordre du jour est le
3 contrat avec Archaea. Dans sa lettre du dix-huit
4 (18) août dernier, qui est la pièce A-0360, la
5 Régie a mentionné qu'elle aborderait comme sujet
6 additionnel de discussions à la présente rencontre
7 préparatoire, le lien entre le traitement de la
8 demande d'approbation des caractéristiques du
9 contrat avec Archaea, aux pièces B-0787 et
10 suivantes, d'une part. Et d'autre part, le mode de
11 traitement de cette dernière demande, incluant la
12 date souhaitée par Énergir pour une décision, soit
13 le dix (10) novembre deux mille vingt-deux (2022).
14 La Régie souhaite vous entendre à ce sujet, dans un
15 deuxième temps, après la discussion sur l'autre
16 sujet de la présente rencontre préparatoire.

17 Le dernier point à l'ordre du jour, pour
18 des fins de transparence. La Régie juge approprié
19 de vous aviser immédiatement plutôt que d'attendre
20 l'audience ou les argumentations lors de
21 l'audience, pour énoncer notre préoccupation à ce
22 sujet.

23 Alors, certains intervenants proposent
24 d'autres mesures de mitigation à la croissance des
25 coûts d'approvisionnement du GNR notamment par la

1 prise en compte des bénéfices engendrés par les
2 attributs environnementaux.

3 Selon nos discussions d'aujourd'hui,
4 certains d'entre vous pourraient recevoir des DDR
5 supplémentaires, notamment en lien avec la
6 compétence de la Régie en vertu des articles 49 et
7 52 de la Loi sur la seule vente ou quelconque
8 disposition des attributs environnementaux acquis
9 lors des achats de GNR.

10 Nous commençons donc... je vais me taire
11 bientôt. Nous commençons donc avec le point 1 à
12 l'ordre du jour. Nous entendrons, pour débiter,
13 Énergir puis les intervenants en ordre
14 alphabétique. Alors, le point 1, évidemment, c'est
15 les avenues tarifaires.

16 Alors, Maître Thibodeau, bien le bonjour et
17 je vous cède le micro.

18

19 PREMIER SUJET : SUR LES AVENUES TARIFAIRES

20

21 REPRÉSENTATIONS PAR Me PHILIP THIBODEAU :

22 Alors, bonjour à vous trois. Bonjour à tout le
23 monde. Bien, écoutez, j'ai essayé de prendre des
24 notes. Si je rate quelque chose que vous avez dit,
25 n'hésitez pas à m'interrompre, ça va me faire

1 plaisir d'adresser tous vos points.

2 Je vais commencer par le premier point,
3 justement, le point principal dont vous parlez.
4 Écoutez, évidemment, on a transmis, le quinze (15)
5 août, notre position. Puis je tiens à dire,
6 d'emblée, qu'on comprend, évidemment, la
7 préoccupation de la Régie.

8 C'est-à-dire, on n'est pas tombé en bas de
9 notre chaise en voyant ce que vous mentionnez.
10 C'est-à-dire, on constate la même chose que vous,
11 c'est-à-dire qu'on les voit les prix à la hausse.
12 On regarde les résultats de l'appel d'offres qui
13 sont à peu près cinquante pour cent (50 %) plus
14 élevés que les résultats de l'appel d'offres qui a
15 eu lieu en deux mille dix-neuf (2019). On voit les
16 coûts de production qui augmentent. On a vu la
17 preuve de l'AQPER, récemment, aussi, qui juge que
18 de toute façon... En fait, que ces prix-là ne sont
19 déjà plus d'actualité, puis le prix de vingt-cinq
20 dollars (25 \$) moyen n'est en fait peut-être même
21 pas suffisant, là.

22 Donc, on voit ça, puis de l'autre côté,
23 bien, évidemment, on a vu les sondages comme vous.
24 On voit les prix auxquels les clients sont prêts à
25 payer. Puis le fait qu'évidemment, une hausse

1 tarifaire va créer une pression sur la demande
2 volontaire.

3 Donc, évidemment, on voit tout ça.
4 Maintenant, c'est pour ça qu'on disait qu'on allait
5 arriver avec, évidemment... On est en train de
6 regarder des mesures qui pourraient être mises en
7 place.

8 Maintenant, pour répondre à votre question,
9 on n'est pas d'avis que ça a un impact sur l'Étape
10 D. Donc, on pense que les critères qui sont
11 demandés dans le cadre de l'Étape D, doivent être
12 approuvés peu importe les mesures qui pourraient
13 être mises en place.

14 Votre question est de savoir, en fait, est-
15 ce que, plutôt que d'attendre pour mettre en place
16 des mesures, est-ce qu'on devrait le faire dès
17 maintenant, dans le cadre de l'Étape? C'est-à-dire,
18 pour éviter une érosion, est-ce qu'on devrait
19 éviter d'attendre pour proposer quelque chose?

20 Écoutez, on va toujours être ouvert à la
21 faire. À ce stade-ci, on ne pense pas que c'était
22 nécessaire dans le cadre de l'Étape D. C'est-à-
23 dire, je comprends qu'on parle d'un coût moyen de
24 vingt-cinq dollars (25 \$) qui est demandé dans le
25 cadre de l'Étape D.

1 Mais évidemment, un prix de vingt-cinq
2 (25 \$), ce n'est pas pour demain matin. On continue
3 d'avoir un prix, pour l'instant, qui est
4 compétitif. On a des contrats comme Archaea qui
5 viennent stabiliser le prix à long terme, pour un
6 prix intéressant.

7 Évidemment, on n'a pas signé tous les
8 contrats dans le cadre de l'appel d'offres. Donc,
9 on y va avec les meilleurs prix possibles. Il y a
10 la RCP qui s'en vient également, qui pourrait avoir
11 un impact à la baisse sur le tarif GNR. Il y a eu
12 des efforts de commercialisation qui, dans les
13 derniers mois, ont été faits puis qu'il y a une
14 bonne réponse, là. On a eu une très bonne réponse,
15 en fait, récemment là-dessus, puis on voit une
16 bonne augmentation de la demande volontaire.

17 Donc, maintenant, écoutez, on parlait,
18 nous, de mesures potentielles qui pourraient être
19 mises en place. Est-ce qu'elles devraient être
20 envisagées tout de suite, on ne pense pas que c'est
21 nécessaire.

22 On ne parle pas d'un horizon de temps... de
23 vous les présenter, de toute façon, dans deux,
24 trois, quatre ans, là, on parlait de quelque chose
25 de plus rapide que ça. Mais donc, notre position

1 est à l'effet que ce n'est pas nécessairement dans
2 le cadre de l'Étape D que ce serait... que ce
3 serait nécessaire de les envisager.

4 Maintenant, juste pour revenir aussi...
5 parce que vous parliez de... d'une discordance
6 apparente, ou le changement de position, puis le...
7 vous citiez notamment les notes sténographiques qui
8 ont été déposées dans le cadre de l'Étape C, puis
9 je veux juste bien recadrer pour qu'on... que notre
10 position soit claire là-dessus.

11 On a toujours... De notre côté, on a
12 toujours prétendu que l'atteinte du seuil, donc
13 l'atteinte des cibles du règlement, n'était pas...
14 était obligatoire, n'était pas facultative. Et vous
15 vous rappelez, dans le cadre de l'Étape B qui avait
16 été présentée - on avait eu d'ailleurs des échanges
17 là-dessus - où, de notre avis, c'était nécessaire
18 d'atteindre les cibles.

19 Je parlais, je crois, à l'époque, d'une
20 obligation implicite d'aller acheter du GNR. On a
21 eu plusieurs échanges là-dessus, là, puis on
22 parlait d'une obligation implicite d'acheter du
23 GNR, jusqu'à la hauteur des cibles, et de
24 distribuer justement ce GNR-là. Ce qui avait été
25 décidé au terme de l'Étape B, c'était : non, on

1 devait apparier nos volumes avec, non pas la cible,
2 mais avec la demande volontaire.

3 Et on est revenu à la charge, évidemment,
4 dans le cadre de l'Étape C, où on a dit : « Bien,
5 au-delà de la demande volontaire, on propose de
6 socialiser les volumes pour atteindre la cible. »
7 Donc, on disait encore une fois : la cible, ce
8 n'est pas optionnel, on doit l'atteindre.
9 Évidemment, toujours au meilleur coût possible,
10 mais on doit toujours viser à atteindre cette
11 cible-là.

12 Maintenant, c'est vrai, vous avez cité
13 les... durant l'audience sur l'Étape C, madame
14 Dallaire a eu des échanges avec le GRAME. Je veux
15 juste remettre en contexte, par contre. Puis, ce
16 n'est peut-être pas nécessaire de ressortir les
17 notes sténographiques, là, vous parlez des pages 13
18 et suivantes, mais effectivement, à partir de la
19 page 14, ce que madame Dallaire venait dire, c'est
20 que c'était une situation qui était exceptionnelle,
21 c'est-à-dire qu'il n'y avait pas assez de volume...
22 il y avait des volumes trop importants à aller
23 chercher pour atteindre la cible.

24 Et ce qu'on vous disait : « Écoutez, on
25 demande une exception pour cette année », mais elle

1 disait : « C'est vraiment une situation qui est à
2 court terme, parce que l'objectif va toujours être,
3 quand c'est possible, d'atteindre la cible. » Et
4 par la suite, à la page 15, elle mentionnait, là,
5 elle dit... elle disait justement... on disait...
6 la question qui lui était posée :

7 Q. Alors, si je comprends bien, ce
8 serait pour deux mille vingt et
9 un (2021). C'est clair que ce
10 serait la décision d'Énergir de
11 ne pas socialiser la balance des
12 unités pour pouvoir atteindre le
13 seuil, mais dans les prochaines
14 années, ça pourrait être
15 socialisé, dépendamment du
16 montant, du montant des volumes
17 qui reste à... qui reste pour
18 pouvoir atteindre le seuil.

19 Et ce que madame Dallaire a répondu, elle dit :

20 R. Effectivement. Par contre,
21 possiblement pour deux mille
22 vingt-deux (2022). Donc, pour la
23 deuxième année, c'est l'année en
24 cours. Quand on regarde les
25 projections qu'on a déposées, je

1 pense que deux mille vingt-deux
2 (2022) pourrait être dans une
3 situation similaire à deux mille
4 vingt et un (2021). Mais à mesure
5 que les injections vont
6 augmenter, on va pouvoir, donc,
7 socialiser pour atteindre la
8 cible. C'est toujours ce qu'on va
9 essayer de faire, le plus
10 possible, quand les volumes vont
11 être suffisants pour le faire.

12 Donc, juste pour recadrer, notre position a
13 toujours été qu'on doit atteindre la cible au
14 meilleur coût. Il y a une exception qui a été
15 demandée pour l'année deux mille vingt et un
16 (2021), en raison de l'insuffisance des volumes.
17 Vous avez vu ce qu'on a déposé la semaine dernière,
18 on demande la même chose pour l'année... pour
19 l'année deux mille vingt-deux (2022). Mais
20 l'objectif reste de... a toujours été et reste
21 d'atteindre les cibles fixées par le Règlement.

22 Je vous disais tantôt que je vous... que je
23 prendrais votre aide si jamais j'ai peut-être
24 oublié des points sur votre... votre premier
25 élément, là, mais je pense que ça couvre les... les

1 différents points que vous aviez... que vous aviez
2 soulevés.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Donnez-moi un instant, s'il vous plaît. Bonjour,
5 Maître Thibodeau. Alors, je vais me... je vais me
6 servir de la lettre de maître Neuman, qui a été
7 déposée au SDÉ... enfin, peut-être hier, mais c'est
8 apparu au SDÉ ce matin.

9 Et qui reprend, en fait, les inquiétudes
10 qu'on peut avoir, où en dix (10) ans, il faudrait
11 peut-être, selon le SÉ-AQLPA, dissocier dorénavant
12 les coûts d'acquisition. Et eux, SÉ-AQLPA,
13 présentent des... indiquent qu'il faudrait regarder
14 dans la présente Étape D, peut-être un nouveau
15 modèle d'affaires, et possiblement déterminer le
16 montant auquel il devient nécessaire de plafonner
17 le tarif GNR. Ça, c'est une solution qu'ils
18 présentent dans leur lettre de ce matin. Et...

19 Parce que... et c'est ça qu'on voulait voir
20 avec Énergir, si Énergir avait réfléchi à des
21 solutions comme ça, afin d'empêcher l'effritement
22 de la demande volontaire, parce que l'effritement
23 de la demande volontaire aurait nécessairement un
24 impact sur les caractéristiques du plan
25 d'approvisionnement, parce que si on était à

1 quatre-vingt-dix-sept millions (97 M) plus ou moins
2 de la demande volontaire et, là, on n'arrive pas à
3 atteindre le soixante millions (60 M) par année,
4 bien évidemment, les besoins ne sont pas les mêmes,
5 si on est là pour atteindre les cibles ou atteindre
6 la demande volontaire.

7 Il y a des inventaires qui s'accumulent.
8 Alors, les caractéristiques qu'Énergir recherche
9 dans le cadre de l'Étape D, bien évidemment, vont
10 dépendre des volumes que vous cherchez à obtenir et
11 puis les caractéristiques de prix, puis les
12 caractéristiques de durée, notamment, pourraient
13 être... ça va venir influencer notre décision.

14 Alors, je me demandais, là, à ce moment-là,
15 si Énergir avait... nous nous demandions si Énergir
16 avait réfléchi à des moyens pour contrer cet
17 effritement-là? Là, vous nous dites : bien, ça ne
18 change rien à notre demande, mais c'est là que
19 j'aimerais avoir la conversation avec vous.

20 Me PHILIP THIBODEAU :

21 Oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 L'effritement de cette demande volontaire là et le
24 possible effritement, parce que le sondage que vous
25 nous avez donné en preuve puis peut-être qu'en

1 audience, c'est ça, ça sera clarifié ou bonifié,
2 mais ça laisse présager une descente encore plus
3 rapide de la demande volontaire.

4 Alors, ça vient influencer vos besoins en
5 approvisionnement. Alors, et c'est là où on fait le
6 lien. Alors, je ne sais pas si Énergir a réfléchi à
7 cette situation-là et qui pourrait venir modifier
8 les caractéristiques recherchées.

9 Me PHILIP THIBODEAU :

10 Oui. La réponse courte, c'est oui. C'est quelque
11 chose qui est regardé. On regarde différentes
12 options puis ce qui était soulevé par SÉ-AQLPA, là,
13 c'est-à-dire de détacher le prix, je comprends
14 qu'on parle de détacher le prix de vente par
15 rapport au coût d'acquisition, là, c'est une chose
16 qui est envisagée.

17 Maintenant, je le mentionnais puis je le
18 répète, pas au point où d'avoir quelque chose de
19 prêt à déposer. Évidemment, quand on aura quelque
20 chose, ça pourrait être déposé. Non, mais c'était
21 quelque chose qui a été regardé.

22 Là où on a peut-être une discordance ou ce
23 que j'essaie de voir avec vous, c'est... quand vous
24 parlez que ça pourrait avoir un impact sur les
25 caractéristiques à approuver dans le cas de l'Étape

1 D pour atteindre les cibles de deux pour cent et de
2 cinq pour cent, c'est là où j'ai peut-être de la
3 difficulté à comprendre en quoi, justement, parce
4 que je comprends votre exemple, c'est-à-dire si,
5 finalement, il y a moins de demandes volontaires,
6 disons le scénario catastrophe, puis il y a, pour
7 les prochaines années, moins de demandes
8 volontaires que le seuil de deux pour cent et de
9 cinq pour cent, notre compréhension est que peu
10 importe la demande volontaire, le seuil demeure à
11 atteindre, donc, on doit acquérir les volumes,
12 donc, on doit obtenir des caractéristiques qui nous
13 permettent d'acquérir des volumes pour atteindre
14 ces cibles-là, nonobstant la demande volontaire.

15 Maintenant, en parallèle à ça, on est
16 d'accord avec vous qu'il ne s'agit pas seulement de
17 faire ça les yeux fermés, puis si on voit que la
18 demande volontaire ne lève pas, puis par exemple,
19 la commercialisation qui est mise en place
20 présentement ne suffit pas et qu'il doit y avoir
21 des mesures qui soient faites pour essayer de
22 hausser le plus possible la demande volontaire, ça
23 serait fait, mais on voit difficilement en quoi ça
24 vient modifier les caractéristiques demandées pour
25 atteindre les cibles dans le cadre de l'Étape D.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bien, par exemple, puis, là, c'est des exemples,
3 là, selon des calculs préliminaires qu'on testera
4 en audience, vous auriez assez de volume avec vos
5 inventaires, avec la demande volontaire actuelle,
6 et en socialisant jusqu'au soixante millions (60 M)
7 ou cent vingt millions (120 M) selon les cas, mais
8 vous auriez assez de volume jusqu'au cinq pour cent
9 (5 %).

10 Donc, vous auriez assez de volume pour
11 atteindre vos obligations de un pour cent (1 %) et
12 deux pour cent (2 %) ?

13 Me PHILIP THIBODEAU :

14 En vertu des... juste pour être sûr de clarifier,
15 vous parlez de deux pour cent ou de cinq pour cent
16 qu'on aurait suffisamment de volume ?

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Le deux pour cent (2 %), vous seriez capables, avec
19 vos volumes autorisés actuellement, avec les...
20 parce que les volumes contractés et possiblement
21 livrés, selon la preuve, ou en tout cas, ça sera à
22 tester en audience, mais selon notre compréhension,
23 avec les inventaires, vous auriez suffisamment de
24 volume pour avoir... atteindre les cibles
25 réglementaires du un et du deux pour cent (1 et

1 2 %). Celles du cinq pour cent (5 %), ça, c'est une
2 autre, c'est une autre question, mais vous seriez
3 capables de remplir vos obligations réglementaires
4 jusqu'en vingt vingt-quatre-vingt vingt-cinq (2024-
5 2025). Vingt vingt-cinq-vingt vingt-six (2025-2026)
6 c'est une autre affaire. Et là, évidemment bien ça
7 change la donne pour le contrat d'Archaea qui doit
8 débiter en deux mille vingt-trois (2023). Est-ce
9 qu'on doit débiter ça en deux mille vingt-trois
10 (2023), par exemple? Est-ce que ça peut commencer
11 pour tard? Les prix, est-ce que... je crois que
12 c'est la FCEI qui avait mentionné qu'on pourrait
13 dissocier le coût moyen, le premier quinze dollars
14 le gigajoule (15 \$/GJ) des contrats, pour avoir un
15 coût moyen pour seulement les nouveaux contrats.
16 Alors pour pas... alors c'est... c'est des
17 situations comme ça qui pourraient venir faire en
18 sorte que ça puisse venir changer les
19 caractéristiques que vous recherchez.

20 Et puis dernier exemple, bien c'est la
21 durée. Parce que là vous demandez seulement une...
22 des contrats plein temps. Et puis pour des... et
23 puis à des coûts bien supérieurs à ce que la
24 clientèle volontaire est prête à payer. Là, c'est
25 la clientèle qui devrait porter ce risque-là. Est-

1 ce que les contrats devraient être de beaucoup plus
2 courte durée si les montants sont bien au-delà de
3 ce que la clientèle volontaire est prête à
4 supporter? Alors c'est des exemples.

5 Me PHILIP THIBODEAU :

6 Oui. Juste pour répondre à vos différents points.
7 Juste d'abord, au risque d'être rabat-joie,
8 malheureusement non, c'est-à-dire les contrats
9 actuels ne permettent pas d'atteindre, même avec
10 l'inventaire, ne permettent pas d'atteindre la
11 cible de deux pour cent (2 %). C'est pour ça que
12 quand on a déposé le contrat de Archaea récemment
13 on a dit... quand on a déposé l'Étape C on
14 regardait les volumes contractuels, puis on s'est
15 rendu compte que les livraisons étaient beaucoup
16 moindres que prévu puis qu'on avait des volumes
17 beaucoup plus importants à aller chercher. Donc,
18 c'est pour ça qu'on parlait d'un cinquante-six
19 millions de mètres cubes (56 Mm³) avec Archaea pour
20 nous permettre d'atteindre la cible de deux pour
21 cent (2 %). Donc, on est encore loin, sans Archaea,
22 on est encore loin de la cible de deux pour cent
23 (2 %). Et il y a Waga, Carbonaxion aussi qui sont
24 dans le... qui sont dans le... je cherche le mot en
25 français pour dire « pipeline », mais ça semble

1 approprié dans le contexte. Donc, non, on n'a pas
2 suffisamment de volume présentement en inventaire
3 pour atteindre le deux pour cent (2 %), puis encore
4 moins le cinq pour cent (5 %) évidemment on est...
5 on est très, très loin. Donc, c'est pour ça que ces
6 caractéristiques-là sont nécessaires.

7 Vous parlez notamment aussi... bon, le
8 vingt (20) ans et les prix qui sont proposés dans
9 le cadre de l'Étape D. Pour le vingt (20) ans,
10 juste pour clarifier, on ne propose pas que ce soit
11 que du vingt (20) ans. On propose évidemment un
12 prix maximum de vingt (20) ans, comme ça avait été
13 fait d'ailleurs dans le cadre de l'Étape B. Puis on
14 se rappelle, dans le cadre de l'Étape B on a
15 proposé vingt (20) ans parce que c'est ce qu'on
16 retrouvait en majorité sur le marché. Maintenant il
17 y a eu une variété de durée. Même si c'est vingt
18 (20) ans maximum qui a été approuvé, il y a une
19 variété de durée qui s'est faite. Même principe qui
20 serait ici, mais on demande vingt (20) ans
21 évidemment parce que c'est... c'est ça qui est
22 demandé par les producteurs, c'est ça qui est
23 demandé sur le marché. Puis si on veut avoir des
24 contrats, surtout des nouveaux projets, c'est ça
25 qui... c'est ça qui est demandé. Donc... donc,

1 c'est ça. Puis vous parlez au niveau du prix, bien
2 c'est parce que... puis je vais laisser... je ne
3 veux pas mettre mon chapeau de témoin, je me vois
4 partir, mais on va vous en parler au mois de
5 septembre. Mais évidemment si vous venez raccourcir
6 la durée des contrats qui peuvent être conclus pour
7 atteindre la cible de deux pour cent (2 %) et
8 surtout de cinq pour cent (5 %), c'est sûr que
9 vous... on vient mettre une pression à la hausse
10 encore plus. On voit que plus que les délais sont
11 courts, plus que les... les prix vont à la hausse,
12 surtout dans la... surtout en tenant compte du
13 nombre important de volume qu'on doit aller
14 chercher.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui et puis... puis c'est pas mon rôle d'argumenter
17 aujourd'hui. On fera ça avec... lors de l'audience.
18 Mais c'est vraiment pour vous indiquer que nous
19 serons sensibles au risque que les consommateurs
20 pourraient être amenés à porter, puis l'ensemble
21 des consommateurs. Et puis de voir si... parce que
22 vous dites : bien on... on prendra... ce sera
23 maximum vingt (20) ans, on va faire des trucs, des
24 contrats de différentes durée. Mais moi si je vous
25 autorise vingt (20) ans vous pourriez, vous auriez

1 légalement l'autorisation de ne prendre que des
2 contrats de vingt (20) ans. Et... et c'est pas
3 nécessairement rassurant pour un régulateur quand
4 il y a des risques sur une période comme ça, avec
5 des prix qui sont bien au-delà de ce qui serait
6 supporté par une clientèle volontaire. Alors on
7 voulait vous révéler aujourd'hui notre inconfort et
8 de voir si vous aviez des solutions tarifaires...

9 Me PHILIP THIBODEAU :

10 Oui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 ... afin que la plupart des coûts demeurent avec la
13 clientèle volontaire. Plutôt que de repasser...

14 Me PHILIP THIBODEAU :

15 Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 ... et puis peut-être... parce qu'une autre
18 solution c'est d'abolir le tarif GNR puis de faire
19 juste, de garder le tarif de contribution de
20 verdissement du réseau puis de mettre tous les
21 coûts là-dedans. Et puis ça sera un quadrillé
22 tarifaire à l'ensemble de la clientèle.

23 Je veux dire, ça demeure une solution
24 possible. Donc, évidemment, ça aussi, si c'est la
25 solution qui était retenue, bien, ça aurait une

1 influence sur votre plan d'appro jusqu'à deux mille
2 vingt-cinq (2025), jusqu'à l'atteinte du cinq pour
3 cent (5 %).

4 Me PHILIP THIBODEAU :

5 Je ne veux pas parler pour mes témoins, mais je
6 suis pas mal sûr qu'on préférerait avoir un certain
7 volume de demandes volontaires qu'une socialisation
8 complète et de n'avoir aucun volume pour de la
9 clientèle volontaire et aucun tarif GNR.

10 Maintenant, puis juste pour re-cadrer
11 aussi, parce que j'insiste beaucoup sur le fait. On
12 dit : « Écoutez, nous, ça ne change rien dans nos
13 besoins des tarifs, des caractéristiques établies
14 pour atteindre les cibles », puis je le maintiens
15 puis je pense qu'on...

16 Mais je suis sensible à ce que vous dites.
17 On partage les mêmes préoccupations, on voit les
18 mêmes chiffres que vous. Maintenant, vous parliez
19 tout à l'heure : « Est-ce que c'est dans le cadre
20 de l'Étape D qu'on devrait discuter de ces mesures-
21 là? »

22 Une crainte qu'il y a, c'est que... deux
23 choses. D'abord, on dit : « Il ne faut pas ralentir
24 le cadre de l'Étape D », puis ça ne change rien à
25 ce qui doit être approuvé. Puis de venir... on est

1 quoi? À un mois ou même pas... Je pense que...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Quinze (15) jours.

4 Me PHILIP THIBODEAU :

5 Quinze (15) jours de l'audience. Mon petit doigt me
6 dit que si on venait à lancer des propositions,
7 puis je suis sûr que les intervenants vont en avoir
8 eux aussi. Puis on venait rajouter tout ça au cadre
9 de l'Étape D. On vient prolonger, on vient grossir
10 la bête de beaucoup.

11 Nous, on n'est pas prêt pour l'instant à
12 proposer quelque chose tout de suite de bien ficelé
13 puis d'intelligent à dire. Et notre priorité pour
14 l'instant est l'Étape D, les caractéristiques pour
15 pouvoir atteindre les volumes parce que le deux
16 pour cent (2 %) et le cinq pour cinq (5 %), cest
17 demain matin.

18 Il y a des volumes qui sont manquants.
19 C'est de plus en plus compétitif sur le marché. On
20 a besoin de ce signal-là et de ces
21 caractéristiques-là pour aller de l'avant. Puis on
22 va pouvoir parler, par la suite, de Archaea,
23 justement, qui entre là-dedans et de son
24 approbation.

25 Donc, l'inquiétude, les mesures dont vous

1 parlez, je ne veux pas que ça soit perçu comme un
2 frein de notre côté en disant : « Ça ne doit pas
3 être fait » ou « On n'est pas d'accord avec ça »,
4 de regarder ces mesures-là.

5 Je me questionne, par contre, si c'est le
6 bon forum, dans le cadre de l'Étape D, à si courte
7 échéance, alors que c'est important d'avoir ces
8 caractéristiques-là qui soient approuvées pour
9 pouvoir aller chercher des volumes sur le marché.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci. Juste un instant.

12 Me NICOLAS ROY :

13 Maître Thibodeau.

14 Me PHILIP THIBODEAU :

15 Oui.

16 Me NICOLAS ROY :

17 Je ne sais pas si vous m'entendez?

18 Me PHILIP THIBODEAU :

19 Très bien.

20 Me NICOLAS ROY :

21 Je vais juste descendre le... Il y avait une
22 manoeuvre technologique qui devait être effectuée.
23 Peut-être vous dire, c'est dans quinze (15) jours,
24 lors des audiences. Vous me corrigerez, mais de ce
25 que j'ai lu de votre preuve et des intervenants, il

1 y a comme un souci de mieux connaître, que vous
2 précisiez c'est quoi l'état de la demande, entre
3 autres, des institutionnels, qui ont toujours été
4 amenés comme étant la base la plus importante pour
5 le GNR. Alors, ce n'est pas très clair dans votre
6 preuve.

7 Vous nous dites : « Il y a un potentiel
8 d'une centaine de clients », mais ce n'est pas tant
9 ça qui nous importe. C'est de savoir c'est quoi que
10 vous avez véritablement devant vous, et on parle de
11 quoi? Même chose pour les industriels ou
12 commerciaux. Euh... surtout les industriels. Alors,
13 c'est une préoccupation.

14 Êtes-vous en mesure, en audience, d'être
15 beaucoup plus précis là-dessus, de nous donner une
16 meilleure compréhension de c'est quoi l'état de la
17 demande volontaire véritables puis les
18 perspectives?

19 Vous avez mentionné, il y a quelques
20 minutes, que : « Non, ça ne sera pas dans trois
21 ans, mais peut-être plus court, un an, pour des
22 propositions. »

23 Est-ce que vous allez être en mesure, dans
24 quinze (15) jours, de nous donner un échéancier,
25 quelque chose de plus ferme? De quoi on parle?

1 C'est quoi que vous êtes en train de, pas juste de
2 nous dire, bien : « Ce n'est pas... Peut-être un
3 an. Ce n'est pas trois, ce n'est pas quatre,
4 c'est... »

5 À un moment donné, il y a un certain
6 sentiment d'urgence qui se développe sur
7 l'évolution de différents paramètres de ce dossier-
8 là. Alors, il me semble que, de votre part, on
9 attendrait que vous donniez des signaux plus fermes
10 sur comment vous voyez le déroulement temporel de
11 cette affaire-là? Vous dites : « Non, pas dans
12 l'Étape D », mais quand, mais quoi et comment? Et
13 moi, j'aimerais bien...

14 En tous les cas, je pense que mes collègues
15 apprécieraient beaucoup, c'est que vous arriviez
16 avec... Que vous n'arriviez pas dans quinze (15)
17 jours puis dire : « Si on avait eu la question
18 avant, on pourrait y répondre mieux. » Là, vous
19 l'avez quinze (15) jours avant. Puis, vous l'avez
20 eue, en fait, le vingt-neuf (29) juillet. Et là, on
21 n'a fait que vous l'exprimer verbalement pour lui
22 donner un esprit un petit peu plus dramatique, si
23 vous voulez, là.

24 Mais moi, c'est sûr que je m'attends de
25 votre part à être beaucoup plus précis, là. Puis,

1 de répondre à des questions, non pas pour dire :

2 « On vous revient. »

3 Vous le savez, là, on est intéressés à
4 l'échéancier, c'est quoi que vous avez en tête. Il
5 y a des intervenants qui ont soulevé des questions
6 importantes dans leur documentation, c'est quoi, à
7 quoi il faut s'attendre. Alors, ça, c'est ma
8 préoccupation, j'espère que...

9 Me PHILIP THIBODEAU :

10 Oui.

11 Me NICOLAS ROY :

12 ... qu'elle est partagée par mes collègues, là.

13 Me PHILIP THIBODEAU :

14 Je comprends bien. Puis, je vous rassure, ce n'est
15 pas trop dramatique, c'est bien entendu. Puis,
16 écoutez, j'ai... je vous entends bien, puis je
17 comprends que le... l'approche ne serait pas
18 nécessairement d'arriver avec une proposition, puis
19 les intervenants aussi, et tout le monde, puis que
20 ce soit traité dans le cadre de l'Étape D.

21 Mais, évidemment, vous aimeriez avoir un
22 portrait quand... au moment de l'audience, c'est-à-
23 dire des... c'est quoi les mesures, à tout le
24 moins, qui sont dans les cartons, puis c'est quoi
25 les délais pour le dépôt de ces mesures-là, puis

1 plus d'informations là-dessus.

2 Écoutez, moi, je vais... je ne peux pas
3 m'engager tout de suite, j'ai une couple de regards
4 à faire autour de la salle, là, mais je... c'est
5 bien entendu, on prend bonne note de vos
6 préoccupations, puis je... que vous souhaitez qu'on
7 revienne avec ça dans le cadre des audiences sur
8 l'Étape D, on prend bonne note.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je pense que ça va être l'ensemble de nos
11 commentaires pour l'instant, Maître Thibodeau. À
12 moins que vous ayez d'autres commentaires à nous
13 faire sur ce point-là. On reviendra sur Archaea,
14 sur le point 2, une fois que tout le monde aura
15 fait ses interventions sur le point sur les avenues
16 tarifaires. Et puis, est-ce qu'on en discute ou pas
17 dans l'Étape D.

18 Me PHILIP THIBODEAU :

19 Parfait.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je vous remercie. Alors, maître Sicard, pour
22 l'ACEFQ.

23 REPRÉSENTATIONS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

24 Bonjour. Est-ce que...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bonjour.

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 ... tout le monde m'entend bien? Je n'avais...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui.

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 ... pas... O.K. Merci. Alors, pour ce qui est de
9 votre question sur l'avenue tarifaire, je vais me
10 mettre une petite réserve et vous dire qu'à la
11 pause, je vais échanger avec mon analyste. Parce
12 qu'on n'avait peut-être pas vu cette question-là
13 aussi directement que ce vous venez de nous la
14 poser, mais je vais quand même faire quelques
15 commentaires.

16 Vous vous souviendrez que, lors des
17 nombreuses audiences que nous avons eues dans ce
18 dossier-là, à un moment donné l'ACEFQ a soulevé le
19 fait et a demandé à Énergir : « Mais qu'est-ce que
20 vous faites pour mousser la demande volontaire? »

21 Et on nous a répondu à ce moment-là :
22 « Écoutez, on... non, on ne fait pas beaucoup,
23 parce que de toute façon, la demande qui est
24 présente, et qu'on a devant nous à ce moment-là,
25 dépasse le GNR qu'on peut aller acquérir. Alors, on

1 va attendre de voir tout ce qui se passe avant de
2 vraiment faire mousser cette demande. » Maintenant,
3 les prix augmentent, et donc, il semblerait dans la
4 preuve initiale à l'Étape D que cette demande a
5 régressé et diminué.

6 Dans la pièce, par contre, B-0790, qui a
7 été déposée le douze (12) août, alors
8 « Caractéristiques de contrat d'achat de GNR »,
9 puis ce n'est pas parce que je veux vous parler du
10 contrat... mais à la page 23, on parle de
11 l'appariement entre les achats et la demande de la
12 clientèle. Et Énergir nous dit à la ligne 24 :

13 Énergir tient également à informer la
14 Régie que depuis ses efforts de
15 commercialisation...

16 mais on comprend que ces efforts sont très
17 récents...

18 ... la demande volontaire de GNR est
19 en forte croissance aussi bien au
20 résidentiel et petit commercial que
21 pour la clientèle VGE.

22 Puis là, on nous... Donc, avant de penser à
23 « avenue tarifaire », il faudrait peut-être voir et
24 bien encadrer, sous réserve d'une discussion que
25 j'aurai avec mon analyste, les efforts de

1 commercialisation et qu'est-ce qu'Énergir fait.

2 À l'époque, on disait qu'ils devaient être
3 proactifs, mais pour commercialiser, et donc aller
4 chercher de la clientèle volontaire. Et quelles
5 sont les limites - parce qu'il est clair que le
6 document de SOM, qui date de maintenant deux ans,
7 n'est peut-être plus à jour - quelles sont les
8 limites de la clientèle pour rencontrer les cibles?
9 Parce qu'il est dans l'intérêt de la clientèle
10 générale et donc, des clients que nous, on
11 représente, les clients résidentiels, les petits
12 consommateurs, de maximiser la demande volontaire
13 et de savoir peut-être jusqu'à quel prix elle va
14 aller et de quelle façon, parce qu'il y a, dans les
15 tableaux qui ont été soumis dans la preuve, on
16 indique également, puis c'est un des outils de
17 promotion, qu'Énergir pourrait avoir, bien si un
18 client achète cinquante pour cent (50 %) de GNR et
19 puis cinquante pour cent (50 %) de gaz naturel, il
20 arrive à un prix équilibré avec l'électricité, par
21 exemple.

22 Alors, et il faut vraiment avoir et je
23 comprends que vous ne l'avez pas demandé dans les
24 étapes antérieures, mais il faut avoir un profil,
25 il faut avoir une idée claire et précise du

1 programme de commercialisation et de ce qu'il vise
2 à aller chercher comme volume et auprès de quel
3 client avec ce programme-là.

4 Et en ce sens, là, je rejoins un peu les
5 questions qu'a posées maître Roy : bien c'est quoi
6 l'état de la demande de l'institutionnel? Parce
7 qu'on savait, l'institutionnel devait devenir
8 carboneutre et s'il va à cent pour cent (100 %) GNR
9 et que le prix est à vingt-cinq dollars (25 \$),
10 bien, est-ce qu'ils les perdent vraiment ou est-ce
11 qu'ils les perdent pour un an ou deux, le temps
12 qu'ils fassent la transition à l'électricité? On
13 n'a aucune idée de ce qui arrive de cette
14 clientèle-là.

15 Alors, à moins que, je pense que ça répond
16 à votre première bulle de questions en ce qui nous
17 concerne.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui, bien le point 2 pour Archaea, on reviendra
20 plus tard, on va entendre tout le monde sur le
21 point 1, sur les avenues tarifaires.

22 Me HÉLÈNE SICARD :

23 C'est ça.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Et puis on reviendra avec tout le monde sur le

1 point 2.

2 Me HÉLÈNE SICARD :

3 Oui, mais c'était juste parce que le document parle
4 des nouveaux efforts de commercialisation.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui.

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 C'était le point là-dessus. Mais je vous reviendrai
9 pour le tarif, quand j'aurai parlé à monsieur
10 Blain.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci. Je vous remercie, je vous remercie, Maître
13 Sicard. On va passer, j'ai... en fait, j'ai l'AQPER
14 avec maître Marie-Pierre Boudreau.

15 REPRÉSENTATIONS PAR Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

16 Bonjour, Madame la Présidente. Donc, le premier
17 point qui était soulevé relatif au traitement
18 tarifaire touchait à plusieurs éléments de la
19 preuve qui a été déposée par l'AQPER il y a
20 quelques jours, donc, je me propose, pour le
21 bénéfice de la formation, de reprendre certains
22 éléments de cette preuve-là. Rapidement, là,
23 évidemment, puis de vous soumettre la
24 recommandations de l'AQPER, par rapport à la
25 question que vous aviez posée, donc, de savoir dans

1 quel contexte et comment est-ce que cette question-
2 là pourrait être traitée dans le cadre de l'Étape
3 D.

4 Donc, relativement au produit GNR, l'AQPER,
5 qui représente les producteurs, considère que ses
6 membres sont en mesure de mettre en place des
7 projets innovants, qui permettraient à Énergir
8 d'atteindre ses cibles ou du moins de contribuer à
9 l'atteinte des cibles réglementaires d'Énergir,
10 mais... et que ces produits-là sont associés à un
11 très haut potentiel de valorisation et de
12 monétisation des attributs environnementaux qui
13 sont associés à ce projet-là.

14 L'AQPER note que ces projets de... ces
15 cycles de production de GNR ont des coûts de
16 production et des coûts d'interconnexion qu'elle
17 envisage qui seront élevés pour plusieurs raisons,
18 donc, notamment, on parlait notamment de la guerre
19 en Ukraine, de l'inflation, mais c'est
20 particulièrement en raison de la nature des projets
21 qui vont être mis en place. Les projets de
22 production de GNR qui ont fait partie des appels
23 d'offres antérieurs étaient des projets qui avaient
24 des coûts assez bas de mise en place et de
25 production. C'est des projets de production de GNR

1 liés aux lieux d'enfouissement. Les projets à
2 venir...

3 Et en fait par rapport aux projets de lieux
4 d'enfouissement, il faut noter que l'ensemble et
5 selon les producteurs, selon les membres de ma
6 cliente, l'ensemble de ces projets de lieux
7 d'enfouissement qui ont un potentiel de production
8 de GNR intéressant, là, qui peut être commercialisé
9 sont tous en marche sur le territoire québécois.

10 Les projets qui s'en viennent pour la
11 région du Québec sont des projets notamment en
12 milieu agricole. Donc, on s'attend à des coûts de
13 mise en place plus élevés et à des coûts
14 d'interconnexion également plus élevés puisqu'il
15 faut considérer les normes réglementaires de
16 localisation de ces projets-là, et caetera.

17 Donc, on s'attend à ce que... Donc,
18 évidemment, les membres de l'AQPER sont prêts, ont
19 des projets innovants à mettre en place. Ces
20 projets-là peuvent requérir des coûts de production
21 et d'interconnexion plus élevés. Mais il faut aussi
22 considérer que ces projets-là sont très innovants
23 au niveau de l'intensité carbone et ont un
24 potentiel de valorisation et de monétisation très
25 intéressant. Des projets agricoles ont une

1 intensité carbone négative. Donc, les potentiels de
2 valorisation pour notamment la clientèle volontaire
3 sont assez intéressants.

4 Et à cet égard, on a les prix du SPEDE qui
5 augmentent, mais également les prix du marché
6 fédéral qu'il faut considérer depuis la décision de
7 renvoi, depuis le renvoi de la Cour suprême sur la
8 taxe carbone au Canada, bien, les prix du fédéral
9 vont devoir être reliés ou corréllés jusqu'à une
10 certaine mesure pour le marché québécois. Donc, on
11 s'attend à des prix assez élevés au niveau fédéral,
12 tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial qui,
13 selon l'AQPER, doivent être considérés dans
14 l'analyse des coûts du GNR.

15 Et donc, dans ce contexte, l'AQPER
16 considère que la stratégie d'Énergir par rapport à
17 l'acquisition puis à la valorisation des attributs
18 environnementaux de ces produits GNR pourrait faire
19 l'objet d'un examen dans le cadre de l'Étape D et
20 pourrait potentiellement présenter une solution
21 relative à l'impact tarifaire de ces coûts de
22 production qui augmentent, tant au niveau du GNR
23 que... je pense, comme, si je ne me trompe pas,
24 comme mon confrère maître Thibodeau le notait, le
25 coût du gaz augmente également pour ces mêmes

1 raisons. Donc, la valorisation des attributs
2 environnementaux pourrait, selon l'AQPER, présenter
3 une solution à la minimisation de l'impact de ce
4 produit-là sur le tarif d'Énergir.

5 Donc, c'était les commentaires de l'AQPER
6 relatifs à cette première question. On note
7 également... J'en profite étant donné que ça a été
8 soulevé par maître Thibodeau. Évidemment, les
9 projets qui sont envisagés par les membres de ma
10 cliente nécessitent un certain temps de mise en
11 place d'approbation du projet puis de démarrage. On
12 le notait dans notre preuve. Mais il faut
13 s'attendre à... C'est des projets qui peuvent...
14 qui peuvent nécessiter de trois à cinq ans pour
15 être mis en place.

16 Donc, évidemment, les membres sont prêts,
17 je pense qu'ils sont avides et enthousiastes avec
18 leurs projets qu'ils ont développés jusqu'à
19 maintenant, mais ils attendent effectivement un
20 signal de la part du Régulateur afin que ces
21 projets-là puissent naître puis se développer.
22 Donc, c'est ce qui conclut les représentations
23 qu'on voulait faire par rapport à ce premier point.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je voulais vous poser deux, trois questions juste

1 pour comprendre. Si jamais j'embarque dans l'Étape
2 D tout de suite parce que c'est un c'est
3 vraiment... l'examen doit avoir lieu juste à
4 l'audience. Mais je compte sur mes collègues pour
5 me rappeler à l'ordre, et puis vous-même. Mais vous
6 avez dit... Puis, là, j'ai peut-être pas capté
7 comme il faut. On veut présenter quelque chose lors
8 de l'Étape D, mais je n'ai rien vu dans votre
9 mémoire de concret pour l'Étape D sur comment vous
10 voulez faire en sorte que cette valorisation-là des
11 attributs environnementaux, avez-vous quelque chose
12 de précis que vous entendez déposer en septembre
13 puis que vous n'en avez pas fait part encore? Ou
14 c'est dans la même mouture que mon collègue maître
15 Roy parlait tantôt, de dire : bien ça s'en vient,
16 c'est quelque chose. Est-ce qu'on serait capable...
17 est-ce que l'AQPER serait capable de déposer un
18 échéancier sur ce qui s'en vient, ce qu'elle est
19 capable de faire?

20 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

21 En fait, ce qu'on avait tenté d'obtenir de la part
22 d'Énergir c'était justement de mieux connaître sa
23 stratégie d'acquisition des attributs
24 environnementaux. Notre proposition, puis peut-
25 être... peut-être qu'elle manque de spécificité,

1 mais notre proposition de manière générale est
2 d'encourager la monétisation des attributs
3 environnementaux qui sont, dans certains cas,
4 acquis par Énergir. D'encourager cette
5 monétisation-là pour que l'impact tarifaire... pour
6 réduire le coût d'acquisition du produit GNR. Donc,
7 j'avais... je... l'AQPER avait bien l'impression,
8 là, que cette solution ressortait de la preuve
9 qu'elle a soumise plus récemment. Peut-être qu'elle
10 manque de spécificité. Je crois cependant que
11 c'était dû en raison du fait justement de la nature
12 un peu plus vague de la stratégie d'Énergir et des
13 réponses qu'on avait obtenues par rapport à cet
14 élément-là, de savoir : est-ce que premièrement les
15 attributs environnementaux pourraient être acquis?
16 Et deuxièmement, dans quelle mesure est-ce que ça
17 pourrait être valorisé? L'AQPER considère que c'est
18 un sujet qui... qui devrait être traité dans le
19 cadre de l'Étape D.

20 Au niveau de la spécificité, on a donné...
21 on a fourni, là, le niveau de détails avec lequel
22 on pouvait... sur lequel on pouvait se prononcer.
23 Je propose peut-être, là, de valider avec mon
24 analyste, à voir s'il y aurait certains... certains
25 ajouts qui pourraient être faits puis vous revenir.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci. Et là c'est un message à vous et à tous les

3 procureurs qui nous parlent de monétisation des

4 attributs environnementaux. On va vous demander la

5 compétence de la Régie sur cette monétisation-là.

6 Parce que, nous, on réglemente la vente de gaz.

7 Évidemment, là ce que vous parlez c'est de

8 monétisation d'un... je vais dire ça comme ça, là,

9 mais d'un sous-produit du GNR. Et c'est pas que

10 c'est impossible, mais ça devrait se faire dans un

11 certain cadre et il faudrait que ça se fasse... et

12 là je... et là, c'est vrai pour tous les procureurs

13 qui ont parlé de monétisation des attributs

14 environnementaux. Vous ne dites pas ce que vous

15 attendez de la Régie par rapport à ça. Est-ce que

16 c'est simplement une soustraction du coût d'achat?

17 Ou est-ce que c'est une ordonnance de faire ou de

18 ne pas faire que vous demandez à Énergir? C'est

19 très flou. Et vous n'êtes pas la seule, là, tous

20 les procureurs qui ont parlé de monétisation des

21 attributs environnementaux souffrent du même flou

22 artistique sur ce que vous demandez à la Régie de

23 faire avec ça. Et évidemment - et là ça vous

24 concerne plus - sur la compétence de la Régie de

25 faire ou de ne pas faire ce que vous lui

1 demanderiez de faire. Parce qu'on sait pas
2 exactement c'est quoi. Alors évidemment, là, ça
3 c'est... c'est pour les trois. Message du
4 commanditaire, là, à tous ceux qui parlent de
5 monétisation, mais...

6 Et là, j'ai une question plus précise :
7 est-ce que l'AQPER - et puis ce sera à aborder dans
8 le cadre de l'audience - mais est-ce que l'AQPER
9 considère la clientèle d'Énergir? Parce qu'Énergir
10 est un distributeur, elle achète pour ses... pour
11 ceux qui achètent ses services de distribution.
12 Elle est liée avec ce qu'elle est en mesure de
13 vendre à ses consommateurs. Et là, dans votre
14 discours vous parliez de... j'ai mes coûts de
15 production, mes coûts... mais j'ai également une
16 valeur au marché pour mes attributs. Et là j'ai pas
17 capté très bien sur laquelle des deux valeurs vous
18 vous appuyez pour mettre le prix au GNR. Et une
19 question qui sera à discuter dans les audiences ce
20 sera : sur quelle valeur vous vous appuyez pour
21 demander le prix? Et est-ce que vous considérez
22 l'étude de marché qu'Énergir vous soumet, dans le
23 fond, de qu'est-ce que sa clientèle volontaire est
24 prête à payer pour cette matière-là? Parce
25 qu'évidemment...

1 Et là, ça revient un petit peu dans le plan
2 d'appro. Si la Régie n'autorise pas un certain prix
3 ou d'aller au-delà d'un certain prix, si l'AQPER
4 veut juste vendre au-delà de ce prix-là, elle va
5 devoir chercher des marchés à l'extérieur du
6 Québec?

7 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

8 O.K.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Et je sais...

11 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

12 Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 ... ça, ça va être à considérer puis à nous amener,
15 peut-être, dans le cadre de l'audience, là.

16 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

17 C'est bien noté.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 À moins que vous ayez d'autres représentations, ça
20 va être beau?

21 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

22 C'est bon. C'est complet pour ma part. Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci. C'est le GRAME, Maître Paquet.

25

1 REPRÉSENTATIONS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

2 Alors, bonjour. Bonjour, Madame la Présidente,
3 Mesdames et Monsieur les régisseurs, maître
4 Geneviève Paquet pour le GRAME.

5 Donc, on avait annoncé quelques minutes
6 pour vous exprimer nos préoccupations et puis, en
7 fait, notre position sur des questions que la Régie
8 avait.

9 Donc, premièrement, on comprend de la
10 position qui a été exprimée par Énergir dans sa
11 correspondance du quinze (15) août, qu'elle
12 poursuit ses réflexions concernant les avenues
13 tarifaires qui pourraient permettre d'encourager
14 l'achat volontaire, et que ces mesures n'auraient
15 pas d'impact sur les caractéristiques qu'elle
16 demande à la Régie d'approuver dans le cadre de
17 l'Étape D, puisque son approche vise à
18 s'approvisionner en GNR pour répondre aux quantités
19 les plus élevées entre l'obligation réglementaire
20 ou la demande volontaire, mais à prix possibles.

21 Maintenant, on considère, comme ça a été
22 mentionné par madame la présidente, en tout début
23 d'audience, qu'Énergir a déposé, le vingt-quatre
24 (24) août deux mille vingt-deux (2022), la pièce
25 B-0801 qui est l'état de l'inventaire et

1 socialisation du GNR au trente (30) septembre deux
2 mille vingt-deux (2022), dans laquelle elle
3 explique qu'elle ne sera pas nécessairement en
4 mesure de rencontrer l'exigence d'un pour cent
5 (1 %) de livraison pour deux mille vingt et un,
6 deux mille vingt-deux (2021-2022).

7 Et elle propose de ne pas acheter
8 ponctuellement de GNR pour se conformer à son
9 obligation réglementaire. Également, de ne pas
10 socialiser les volumes qui sont en inventaire au
11 trente (30) septembre deux mille vingt-deux (2022),
12 pour pouvoir conserver ces unités-là pour la
13 clientèle volontaire.

14 Donc, pour le GRAME, cette situation-là est
15 préoccupante. Selon nous, le Règlement qui concerne
16 la quantité de GNR qui va être livrée par un
17 distributeur de gaz naturel, c'est le fondement
18 même de la demande d'Énergir de proposer des tarifs
19 à un tarif GNR.

20 Donc, les cibles qui sont prévues, qui sont
21 des cibles progressives et minimales, doivent être
22 respectées. L'atteinte des cibles, selon nous, ce
23 n'est pas optionnel, c'est vraiment une obligation
24 réglementaire. Donc, on vous soumet qu'on doit
25 effectivement agir pour essayer d'éviter

1 l'effritement de la clientèle volontaire.

2 Dans le rapport qui a été déposé dans le
3 cadre de l'Étape D, le rapport du GRAME qui est
4 côté sur C-GRAME-0135 à la page 7. Ce n'est pas
5 nécessairement nécessaire de l'afficher, mais le
6 GRAME annonçait ou énonçait plutôt
7 qu'effectivement, considérant qu'un effort
8 collectif est requis pour l'augmentation de la
9 consommation de GNR au Québec, le GRAME serait
10 favorable à une socialisation partielle du surcoût
11 du GNR via un tarif qui serait financé
12 partiellement par l'ensemble de la clientèle
13 d'Énergir permettant un tarif GNR plus avantageux
14 pour la clientèle volontaire.

15 Toutefois, on vous soumet que cette
16 recommandation-là doit être interprétée sous
17 réserve du fait qu'une option tarifaire ne devrait
18 pas permettre d'accroître la demande volontaire au
19 détriment de l'atteinte des cibles, dans la mesure
20 où, pour le moment, ça fait deux ans qu'Énergir
21 décide de conserver des unités de GNR en
22 inventaire, en fin d'année, pour sa clientèle
23 volontaire, bien que la cible ne soit pas atteinte.

24 Donc, selon le GRAME, on devrait s'assurer
25 que la quantité de GNR qui est livrée par Énergir

1 respecte tout d'abord les cibles du Règlement,
2 avant d'offrir un tarif GNR qui serait plus
3 avantageux pour la clientèle volontaire.

4 Si on offre immédiatement un tarif qui est
5 plus avantageux, et puis qu'on... et puis que,
6 malgré les efforts d'Énergir, on ne réussit pas à
7 atteindre les cibles, selon nous l'objectif de...
8 du Règlement ne sera pas atteint.

9 Donc, c'est pour cette raison-là que, selon
10 nous, la proposition d'Énergir de retarder... en
11 fait, de ne pas nécessairement traiter de l'option
12 tarifaire dans le cadre de l'Étape D, ce serait une
13 bonne idée, parce qu'il faut quand même laisser à
14 Énergir le temps de terminer sa réflexion par
15 rapport aux avenues tarifaires qui sont possibles.

16 Et puis, dans cette optique-là, on vous
17 soumet que... ça doit quand même être fait
18 rapidement. Donc, on vous soumet que cette
19 proposition par Énergir pourrait être faite dans le
20 cadre de l'Étape E, pour pouvoir lui permettre,
21 vraiment, de... d'arriver avec une proposition qui
22 a été réfléchie. Puis, si on arrive lors de l'Étape
23 D avec une proposition qui est faite plus
24 rapidement, ça ne va pas nécessairement... ça ne va
25 pas nécessairement aider, là, à la suite du

1 dossier.

2 Donc, on vous soumet que, peut-être
3 qu'Énergir aurait besoin de davantage de temps,
4 puis on est d'accord avec cette proposition-là.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je vous remercie, Maître Paquet.

7 Me GENEVIÈVE PAQUET :

8 Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 C'est très clair. Maintenant, je vais passer aux
11 intervenants qui avaient indiqué qu'ils n'avaient
12 pas nécessairement d'observations, sauf sous
13 réserve d'avoir entendu les représentations. Alors,
14 je vais demander à... à l'ACIG, représentée par
15 maître Hamelin, si vous avez des représentations à
16 faire au sujet des avenues tarifaires.

17 Me PAULE HAMELIN :

18 Alors, bonjour, Madame la Présidente, Madame,
19 Monsieur les Régisseurs. Mon analyste a manqué le
20 début de vos commentaires, Madame la Présidente.
21 Alors, si vous me le permettez, je vais peut-être
22 laisser mes collègues continuer, s'ils ont des
23 représentations à faire.

24 J'aimerais être en mesure, peut-être à la
25 pause, de pouvoir résumer la teneur de vos propos,

1 bien que je pense qu'avec les représentations qui
2 ont été faites jusqu'à date, il peut avoir une idée
3 des discussions que l'on a au niveau des options
4 tarifaires. Mais si vous me le permettez,
5 j'attendrais, peut-être à la fin, là, et vous
6 revenir avec nos représentations, le cas échéant.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 D'accord, mais ça risque d'être...

9 Me PAULE HAMELIN :

10 D'être vite?

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Il me reste la FCEI et le ROEÉ. Alors, Maître
13 Turmel, pour la FCEI, avez-vous des représentations
14 à faire?

15 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

16 Bonjour, Madame la Présidente. Donc...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Ah c'est vrai, Maître Therriault, excusez-moi.

19 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

20 ... aujourd'hui, ce n'est pas... ce n'est pas André
21 Turmel, c'est moi.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 L'habitude.

24 REPRÉSENTATIONS PAR Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

25 Pas de problème. Bonjour, Madame la Présidente,

1 Madame et Monsieur les Régisseurs. En fait,
2 quelques mots en lien avec ce premier sujet.

3 C'est sûr que de par les membres qui
4 constituent la FCEI, la FCEI a un intérêt à
5 minimiser les impacts qui seront encourus par la
6 clientèle. Et donc, de mieux comprendre les mesures
7 tarifaires, et donc les différents mécanismes qui
8 seront proposés par Énergir pour réduire
9 l'effritement.

10 Cependant, puis c'est ici qu'on vient un
11 peu... qu'on vient un peu se coller sur la position
12 d'Énergir telle que maître Thibodeau l'a présentée
13 ce matin, dans le contexte particulier où la... en
14 fait, le... la directive, ou la décision de la
15 Régie, à l'égard du fait que c'est le plus haut,
16 soit de la cible ou de la demande volontaire qui
17 doit être atteinte.

18 Bien, dans cas-là, on comprend... on a de
19 la difficulté à comprendre en quoi ces mesures
20 tarifaires auront un impact sur la détermination
21 des caractéristiques, étant donné que, dans le cas
22 présent, bien, en fait ce sera l'atteinte qui devra
23 être effectuée dans tous les cas.

24 Donc, on a tendance à être d'accord ici
25 avec ce qu'a indiqué au départ maître Thibodeau.

1 Après ça, en ce qui a trait à ce qu'à indiqué
2 maître Paquet un peu plus tôt, à savoir est-ce que
3 l'Étape D ou l'Étape E est le bon forum pour parler
4 des mesures tarifaires, bien là on s'en remet à la
5 décision de la Régie, à ce niveau-là.

6 C'est sûr que si c'est des... ces mesures-
7 là devaient être présentées dans le cadre de
8 l'Étape E, bien, effectivement, ça permettrait à
9 Énergir de présenter des mesures et des idées un
10 peu plus... un peu plus développées, un peu plus
11 détaillées. Mais encore une fois, là, on s'en remet
12 à la discrétion de la Régie.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Je comprends que c'est l'ensemble de vos
15 représentations?

16 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

17 Oui, excusez-moi, j'ai oublié de mettre un terme,
18 exact, ça conclut mes représentations.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait. Bien, je vous remercie, la formation
21 n'aura pas de questions ou de commentaires.

22 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

23 Merci beaucoup.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci. Maître Gertler, avez-vous des commentaires

1 ou des représentations à faire concernant le point
2 des avenues tarifaires?

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Oui, Madame la Présidente. Je ne sais pas, est-ce
5 que vous me voyez, parce que je...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui.

8 REPRÉSENTATIONS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 O.K. Je ne vous vois pas. O.K. C'est bon.

10 Alors, bonjour, Madame la Présidente et
11 Messieurs les régisseurs. Franklin Gertler, donc,
12 pour le ROEÉ. Je vais être assez bref mais quand
13 même, vos remarques au début ont ouvert l'horizon
14 sur des questions importantes et qui, nous
15 considérons, doivent être traitées.

16 Et puis je dis, dès le départ, que
17 justement, je pense qu'il y a matière d'utiliser
18 ces éléments-là à l'étape D et non pas dans un
19 avenir non défini. Je remarque, à cet égard, que
20 d'abord, on n'est pas dans un dossier ordinaire sur
21 le plan d'approvisionnement, par rapport au gaz
22 naturel renouvelable, parce que c'est adapté d'un
23 processus qu'on sait, dure depuis un bon moment et
24 on veut boucler la boucle, si on veut.

25 Et l'autre chose, c'est qu'évidemment, ce

1 n'est pas seulement qu'est-ce qu'on fait cette
2 année, parce qu'on parle dans un plan d'appro de
3 Énergir, on parle d'une perspective de trois ans,
4 je crois, si mon souvenir est bon.

5 Alors, pour la question de la socialisation
6 des unités invendues, alors, je ne pense pas que ça
7 soit une vraie socialisation, parce que c'est
8 partage entre les clients et pour socialisation, ça
9 serait la société at large, selon moi, ça serait
10 huit millions (8 M) de Québécois et non pas les
11 trois cent mille (300 000) clients ou quatre cent
12 mille clients (400 000) d'Énergir.

13 Donc, pour la socialisation des unités
14 invendues, nous, nous ne sommes pas convaincus,
15 puis je ne sais pas si on a vraiment fait... je
16 suis convaincu que quelqu'un a fait une étude et
17 qu'il y aura une si grosse impact que ça, que cela
18 sur les tarifs.

19 Et si je ne m'abuse, nous, on a fait une
20 certaine étude de la question en deux mille dix-
21 huit (2018) et la socialisation à cent pour cent du
22 (100 %) GNR, puis pour le seuil de un pour cent
23 (1 %) à l'époque équivalait à impact tarifaire de
24 deux cennes (0,02 \$). Donc, ça seraient des choses
25 à vérifier, mais je pense justement, on doit

1 discuter, si on regardait les options, on doit
2 savoir de quoi on parle.

3 Deuxième chose, lors de cette... parce
4 qu'on va être en mode solution, comme dirait mon
5 ami, maître Sigouin-Plasse, si on parle de qu'est-
6 ce qu'on va étudier, nous, on soutient depuis un
7 bon moment, dans le cadre du dossier, que la
8 certification Green-e pourrait représenter une
9 valeur ajoutée au GNR qui serait susceptible de
10 favoriser son attractivité, si je puis m'exprimer
11 ainsi et favoriser la commercialisation, parce que
12 sinon, on achète un produit de valeur
13 environnementale un peu inconnue.

14 Puis l'autre chose c'est que je pense que
15 dans l'étude, puis c'est dans la... la compétence
16 de la Régie de dire dans une décision que, bon, on
17 prend la décision qu'on doit prendre mais peut-être
18 il faudrait modifier la façon de prévoir
19 l'injection ou d'évaluer l'injection du GNR.

20 Parce que vous auriez la possibilité, dans
21 une décision, c'est dans vos compétences, de
22 recommander au gouvernement que... de modifier la
23 cible en fonction de l'intensité carbone de la
24 fourniture plutôt que simplement sur les volumes.
25 Puis là-dessus je note que la qualité

1 environnementale du GNR varie énormément. Ça va...
2 un chiffre rond, de plus cinquante grammes (50 g)
3 de CO2 par gigajoule jusqu'à moins trois cents
4 grammes (-300 g) de CO2 par gigajoule.

5 Alors ce sont des choses... autrement dit
6 ça pourrait être envisageable que la cible
7 finale doit être une cible qui... ou permet de
8 faire certains gains au niveau des émissions de
9 GES, qu'il serait préférable d'exprimer la cible
10 non pas en termes de quantité, mais en termes de la
11 qualité en termes d'intensité carbone de qu'est-ce
12 qui est injecté.

13 Alors ça fait le tour, Madame la
14 Présidente, pour cette question-là. Je... j'aurai
15 peut-être des courtes représentations à faire par
16 rapport au traitement du nouveau contrat proposé.
17 Alors comme je l'ai mentionné, nous, on pense que
18 ce sont des questions qui doivent être traitées
19 plus tôt que plus tard.

20 Me NICOLAS ROY :

21 Maître Gertler, simplement une précision. Sur les
22 questions de certification, je comprends que c'est
23 à... on va avoir un débat là-dedans... sur ce
24 sujet-là à l'audience, donc ça fait partie du
25 dossier, vous n'avez pas... pour savoir si dans

1 quinze (15) jours est-ce qu'il y a des... est-ce
2 que c'est suffisant ou c'est, au point de vue
3 procédural ou si vous en... vous pensez qu'il y a
4 des problèmes?

5 Et sur l'intensité carbone est-ce que...
6 qu'est-ce qui serait pour vous dans l'Étape D
7 pertinent? Parce que vous avez l'ACIG qui a
8 commenté, l'AQPER, si je me rappelle bien. C'est
9 quoi votre... votre obj... sur ce sujet-là et
10 l'Étape D, et non pas l'Étape E mais l'Étape D,
11 qu'est-ce qu'il en est pour vous? Êtes-vous
12 satisfait de ce que... de l'ouverture qu'il y a
13 présentement ou vous dites : non, il faudrait... il
14 faudrait élargir?

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 Madame la Présidente, est-ce que vous permettez, je
17 ne demanderai pas le pied du rôle mais je veux
18 juste consulter mon analyste là-dessus. J'ai une
19 idée de quelle réponse vous donner, mais j'aimerais
20 vérifier sa compréhension également. Est-ce qu'on
21 peut...?

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Ah oui, oui, je pensais que vous alliez...

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 Non, non, bien j'attendais pour...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K. Bien oui, effectivement, là, on pourrait
3 suspendre. Vous auriez besoin de combien de temps?
4 Deux minutes, cinq minutes?

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Non, non, ça va être une minute, je pense.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Ah, on va vous attendre, il n'y a pas de problème.

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Merci. Rebonjour.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Bonjour, Maître Gertler.

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 Bonjour. Je pense que c'était une minute sur
15 Saturne et non pas sur... sur la Terre. Et... bon.
16 Alors pour répondre à la question de maître Roy. En
17 tout cas... si je comprends bien, si j'ai bien
18 compris les demandes et les décisions de la Régie
19 sur la répartition des sujets, si je peux
20 m'exprimer ainsi, je pense que la question que,
21 nous, on vous demande est vue devant la Régie à
22 l'Étape D, parce que E c'est plus au niveau de la
23 vente puis de l'intensité carbone pour les
24 attributs. C'est tout cet aspect-là que l'ACIG
25 s'est entendue, finalement, avec Énergir pour

1 traiter qu'est-ce que c'est désormais connue comme
2 l'Étape E.

3 Mais nous, c'est qu'on prône une discussion
4 sur la qualité et non seulement sur la quantité.
5 Autrement dit, de dire que les critères de volume,
6 du prix puis de durée soient chapeautés par un
7 critère d'intensité carbone. Alors, je pense que ça
8 peut être traité à l'Étape D.

9 Puis nous avons mis notre position pour
10 l'essentiel de notre preuve là-dessus à la
11 disposition de la Régie. Maintenant, si ça demande
12 d'autres compléments de preuve, que si Énergir et
13 d'autres intervenants veulent en traiter davantage,
14 bien, je suis certain qu'on peut prendre les
15 arrangements nécessaires.

16 Et nous, on pense que c'est correctement
17 selon les décisions, le cadre qui est établi par la
18 Régie, c'est correctement traité à l'Étape D.

19 Me NICOLAS ROY :

20 Merci. La réponse est tout à fait satisfaisante.

21 Merci.

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 Merci beaucoup.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 À moins que vous ayez des représentations

1 supplémentaires à faire, Maître Gertler, je pense
2 que... Vous avez fermé votre caméra, je vois.
3 Alors, je pense que ça terminait vos
4 représentations?

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Oui, Saturne s'éclipse.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 C'est parfait. Maître Hamelin, est-ce que vous avez
9 eu le temps de jaser avec monsieur Sebaa?

10 Me PAULE HAMELIN :

11 Oui, Madame la Présidente. Alors, je vais faire de
12 brèves représentations.

13 REPRÉSENTATIONS PAR Me PAULE HAMELIN :

14 Donc, à nouveau, Paule Hamelin pour l'ACIG.
15 Essentiellement, on est sensible aux préoccupations
16 soulevées par la Régie dans le cadre de sa
17 correspondance et exprimées en audience,
18 aujourd'hui. Naturellement, tout ce qu'on peut
19 faire pour limiter la socialisation, bien, c'est
20 naturellement à l'avantage de l'ensemble de la
21 clientèle. Alors, naturellement, les propos de la
22 Régie, on est très sensible à ça.

23 On est sensible également aux commentaires
24 de maître Roy à savoir, au niveau d'une étape... ce
25 que je vais appeler Étape E, qu'on devait être en

1 mesure d'avoir une meilleure idée de quand est-ce
2 que ça pourrait avoir lieu et des paramètres de
3 cette étape-là EE puisque, quant à nous, il y a une
4 importance certaine au niveau des aspects de
5 commercialisation du GNR et toute la question de,
6 quant à nous, de l'intensité carbone qu'on voulait
7 traiter dans le contexte de l'Étape E, de façon
8 plus spécifique, qui inclurait également les
9 aspects de monétisation des attributs
10 environnementaux.

11 J'ai compris la position ou la question de
12 la Régie, relativement à la question, à l'aspect de
13 compétence. Mais quant à nous, on ne pensait pas
14 avoir à traiter de ces aspects-là dans le contexte
15 de l'Étape D qui était véritablement les
16 caractéristiques d'achat pour le GNR, pour
17 atteindre les cibles.

18 Par ailleurs, vous l'avez vu dans notre
19 preuve, au niveau des caractéristiques d'achat, on
20 a quand même abordé la question d'intensité carbone
21 puisque, quant à nous, au niveau des
22 caractéristiques d'achat, ça devrait également être
23 un élément possiblement à considérer.

24 Et on a également abordé la question de la
25 durée, bien qu'on en avait fait état à l'Étape B et

1 avec le succès mitigé des représentations, mais je
2 pense que la problématique soulevée relativement à
3 de très longues durées par rapport à une clientèle
4 volontaire qui s'effrite, bien, ça va redevenir
5 d'actualité, quant à nous, possiblement dans le
6 contexte de l'Étape D.

7 Alors, pour nous, l'Étape D va devoir se
8 faire avec... parce que je pense qu'il y a un
9 besoin d'établir ces caractéristiques d'achats là
10 avec ce qu'on vous a proposé dans notre preuve, au
11 niveau d'une précision quant à l'intensité carbone.
12 Puis, peut-être revoir la question de la durée,
13 dans le contexte de... des problématiques soulevées
14 présentement, là, dans la preuve qui est déposée à
15 ce jour.

16 Ça fait à peu près le tour de nos
17 représentations.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Je vous remercie. Juste un instant, s'il vous
20 plaît. Maître Hamelin, sur la preuve de l'ACIG,
21 est-ce qu'on doit s'attendre, dans le cadre des
22 audiences, à des précisions de la part de l'ACIG
23 sur l'intensité carbone. Vous voulez que ce soit
24 indiqué, mais vous n'indiquez pas, même, de balises
25 sur qu'est-ce qui est faible intensité, haute

1 intensité. Est-ce que ça c'est des... ou une
2 proportion. Est-ce que c'est des éléments que vous
3 allez aborder, dans le cadre de votre preuve, en
4 audience?

5 Me PAULE HAMELIN :

6 Peut-être, si vous me donnez deux petites secondes.
7 Bien, on me dit qu'on essaiera, dans la mesure du
8 possible, de faire...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je ne vous entends pas, Maître Hamelin.

11 Me PAULE HAMELIN :

12 ... des représentations. Ah! Est-ce que vous
13 m'entendez, maintenant?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui.

16 Me PAULE HAMELIN :

17 Il y avait un décalage. Je ne sais pas si c'était
18 Saturne, ou la Terre, ou quel autre astre, mais
19 oui, on aura des précisions à apporter à la Régie
20 là-dessus. On pensait avoir été suffisamment clair
21 dans la preuve. On vous entend, donc on essaiera
22 de... d'essayer d'apporter certaines balises, au
23 niveau des... de ce que l'on suggère comme étant
24 des informations supplémentaires qu'on devrait
25 aller obtenir dans le contexte de... des différents

1 contrats d'approvisionnement qu'Énergir veut
2 acquérir.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je vous remercie. Et puis, bien, vous avez entendu
5 mes propos tantôt à maître Boudreau - je pense
6 que... oui, Boudreau - sur la compétence de la
7 Régie. Parce que, vous également, vous faites part
8 d'une certaine monétisation, notamment sur la
9 revente, et tout ça. Mais c'est assez flou sur
10 comment ça pourrait s'opérer, alors... et qu'est-ce
11 que vous demandez au juste à la Régie par rapport à
12 ça. Alors, on va souhaiter vous entendre là-dessus
13 dans le cadre de l'audience.

14 Me PAULE HAMELIN :

15 C'est sûr que dans le contexte des caractéristiques
16 de contrat, je ne pensais pas qu'on allait aborder
17 autant la commercialisation. Mais si c'est le cas,
18 on fera des représentations là-dessus, là, je vous
19 ai bien... ça va être une autre belle question
20 de... J'adore les questions de compétences et de
21 juridiction de la Régie. On le voyait plus sous un
22 angle de commercialisation, donc... mais on va
23 l'aborder, si jamais ça fait partie effectivement
24 de notre preuve.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Mais c'est correct, que ce soit de la
3 commercialisation, là, je... ce n'est pas... mais
4 c'est...

5 Me PAULE HAMELIN :

6 Ça, je comprends, c'est...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 C'est abordé de façon assez floue, qu'on ne sait
9 pas exactement ce que vous souhaitez de la Régie,
10 et puis si c'est vous voulez qu'on autorise ou
11 qu'on ordonne quelque chose à faire... ou, enfin,
12 qu'on autorise, ou on ordonne Énergir à faire
13 quelque chose ou à ne pas faire, bien, il faut voir
14 si on a la compétence. Alors, je... on ne sait pas
15 ce que vous demandez, mais si vous demandez qu'on
16 fasse de quoi, est-ce qu'on a la compétence.

17 Me PAULE HAMELIN :

18 Je vous entends. La difficulté dans ce dossier-là,
19 puis je vais me permettre de faire une petite
20 parenthèse, c'est que... on a essayé de... de
21 compartimenter, si je peux dire, tout ce qui était
22 comme l'aspect de valorisation, commercialisation à
23 l'étape E.

24 Parce que, notamment, Énergir nous a
25 indiqué qu'ils n'étaient pas nécessairement prêts à

1 discuter des arguments ou des aspects du RCP et
2 qu'ils le voyaient à l'Étape E. Alors, on se trouve
3 dans une situation où on est un petit peu entre
4 deux chaises.

5 Je... j'ai bien lu la décision de la Régie,
6 où on semblait dire que l'Étape E serait plus un
7 aspect tarifaire, mais quant à nous, tout cet
8 aspect-là de commercialisation va être lié à la
9 preuve qu'Énergir va vouloir soumettre,
10 possiblement à l'Étape E, et à la preuve que les
11 autres intervenants vont vouloir faire à cet égard-
12 là, au niveau du RCP, ou encore de la valorisation
13 au niveau de l'intensité carbone qui serait à
14 l'Étape E.

15 Alors, mais compte tenu qu'on veut à la
16 fois obtenir des caractéristiques au niveau des
17 contrats, mais s'assurer qu'il n'y ait pas de
18 socialisation, on semble vouloir faire les deux
19 présentement en même temps et je vous dirais que
20 quant à nous, c'est un sujet qu'on veut absolument
21 aborder, mais on était vraiment d'avis que ça se
22 faisait à une étape subséquente. Alors, on comprend
23 l'urgence d'agir aussi, alors...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui, mais je... puis, là, je fais juste vous

1 indiquer, dans votre mémoire, vous indiquez que
2 vous demandez à ce que soit... l'intensité carbone
3 soit indiquée dans les contrats.

4 Me PAULE HAMELIN :

5 Oui.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Mais vous ne demandez pas à ce que ça soit une
8 intensité carbone de X.

9 Me PAULE HAMELIN :

10 Parce que ça, c'est bien entendu.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Et quelle proportion de contrat devrait avoir cette
13 quantité-là, vous ne soumettez pas, non plus, les
14 contrats actuels. Est-ce qu'il y a une façon de
15 mesurer cette intensité carbone là. Il y a beaucoup
16 de questions de pratique avec les achats et les
17 acquisitions de GNR sur l'intensité carbone. Est-ce
18 que vous voulez qu'on le demande ou qu'on ordonne à
19 Énergir? Parce qu'il y en a déjà, des volumes. Est-
20 ce que vous souhaitez qu'on ordonne à Énergir de...
21 avec la certification, une certaine... d'obtenir
22 une certaine quantification de l'intensité carbone?

23 C'est des éléments qui ne sont pas abordés
24 mais qui... concernant l'acquisition, là, et puis
25 ça nous laisse un peu dans le flou, nous-mêmes, là,

1 sur... Et puis maître Lassonde, on se rappelait
2 hier que maître Lassonde disait : bien un régisseur
3 mélangé, bien, ça ne donne pas des bonnes
4 décisions. On va essayer de vous demander de nous
5 éclairer davantage.

6 Me PAULE HAMELIN :

7 Alors pour ça, c'est... on a pris bonne note.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je vous remercie. Je pense qu'on va prendre, pour
10 l'instant... Maître Sicard...

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 Oui, parfait.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 ... vous avez dit que vous parliez, parleriez à
15 votre analyste.

16 Me HÉLÈNE SICARD :

17 C'est fait.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 On pourrait peut-être prendre la pause.

20 Me HÉLÈNE SICARD :

21 O.K.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Puis après la pause, tout le monde qui a, pour
24 compléter leurs représentations, dont vous, vous
25 serez la première.

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 O.K.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Vous pourrez peut-être compléter leurs
5 représentations sur ce sujet-là et puis on tombera,
6 par la suite, sur le sujet 2.

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 Bien.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Est-ce que ça vous convient?

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 Ce qui vous convient, me conviendra.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait. On va prendre une pause de dix minutes
15 (10 min), on va revenir à onze heures et quart
16 (11 h 15).

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 O.K.

19 SUSPENSION

20 (11 h 15)

21 REPRISE DE L'AUDIENCE

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Bonjour. Bonjour, Maître Sicard.

24 REPRÉSENTATIONS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

25 Bonjour. Alors, Hélène Sicard pour l'ACEF de

1 Québec. Après discussion avec mon analyste, les
2 recommandations que l'ACEF de Québec feraient à la
3 Régie, c'est en fait de procéder le plus rapidement
4 possible si vous devez adopter des mesures
5 tarifaires puisque... en fait, l'expression c'est
6 « mettre la charrue avant les boeufs ». Les
7 décisions que vous allez rendre à l'Étape D sur les
8 sujets de l'Étape D pourraient préjudicier votre
9 liberté de décision par rapport aux mesures
10 tarifaires que la Régie pourrait vouloir prendre.

11 Alors, de regarder les mesures tarifaires
12 et d'en décider, en même temps ou avant votre
13 décision finale à l'Étape D, vous donne une plus
14 grande latitude et une plus grande liberté quant à
15 décider qu'est-ce qui est opportun de prendre comme
16 mesures tarifaires. Donc, c'est la recommandation
17 que nous ferions à la Régie.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Je vous remercie beaucoup, Maître Sicard. Je...

20 Me HÉLÈNE SICARD :

21 Oui, oui. Non, ça va, ça va, ça va.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci beaucoup.

24 Me HÉLÈNE SICARD :

25 De rien.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Et puis, avant de passer au sujet 2, on avait peut-
3 être juste, oui, Maître Thibodeau, vous donner
4 l'équivalent d'un droit de réplique sur le sujet 1,
5 si vous avez des commentaires à faire sur...

6 REPRÉSENTATIONS PAR Me PHILIP THIBODEAU :

7 Oui, ça va être rapide. J'ai l'impression que je
8 vais beaucoup... je vais vous casser les oreilles
9 dans quelques semaines assez déjà. Ça fait que je
10 vais essayer de garder ça court. Peut-être
11 simplement une petite précision à obtenir avant de
12 passer à Archaea.

13 On a pris bonne note que vous voulez nous
14 entendre dans deux semaines sur les mesures
15 tarifaires qui seraient envisagées, sur
16 l'échéancier pour présenter ces mesures-là. Comme
17 dit notre ami ici, maître Sigouin-Plasse, vous
18 voulez qu'on soit en mode solution.

19 Mais pour ce qui est des mesures proposées
20 par... des mesures proposées par SÉ-AQLPA, c'est-à-
21 dire on parlait de détacher le prix de vente par
22 rapport au coût réel d'acquisition. Est-ce que je
23 comprends qu'à priori la Régie aurait une ouverture
24 à ce scénario-là, qu'elle voudrait nous entendre
25 sur cette proposition-là lors de l'audience sur

1 l'Étape D?

2 LA PRÉSIDENTE :

3 La Régie a certainement l'esprit ouvert et la
4 capacité et la volonté de vous entendre sur ce
5 sujet-là. Ça peut être un plafonnement... Là, c'est
6 un exemple. Mais ça pourrait être un plafonnement
7 du tarif GNR, par exemple, à quinze dollars (15 \$)
8 avec le surcoût qui irait dans la contribution...
9 sur le tarif de contribution au verdissement du
10 réseau. Je dis quinze dollars (15 \$), mais ça peut
11 être... Je ne sais pas ce serait quoi le plafond,
12 là. Puis je ne sais pas ce que maître Neuman lui-
13 même envisage. C'est ce que j'avais cru comprendre
14 de sa note.

15 Mais oui, la Régie est prête à envisager
16 toutes sortes de scénarios tarifaires qui feraient
17 en sorte que la clientèle volontaire supporterait
18 la majorité des coûts liés à l'achat et à
19 l'acquisition de GNR.

20 Me PHILIP THIBODEAU :

21 C'est bien noté. Merci pour la précision. Et on
22 pourrait... À moins que vous souhaitez m'entendre
23 sur d'autres points, on serait prêt à passer à
24 Archaea.

25

1 SECOND SUJET : CONTRAT AVEC ARCHAEA

2

3 LA PRÉSIDENTE :

4 On va passer à Archaea.

5 REPRÉSENTATIONS PAR Me PHILIP THIBODEAU :

6 Et, là, je vais vous demander peut-être un rappel.

7 Je ne sais pas si vous alliez faire des

8 commentaires ou si vous vouliez résumer ceux de

9 la... sinon ça va être très décousu sinon.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 En fait, c'est le mode procédural. Là, vous avez

12 noté que l'échéancier qu'on a donné, qui était un

13 peu plus long que ce que vous aviez proposé et ce

14 qui était prévu dans la lettre du treize (13)

15 juillet, parce que nous avons les audiences, on va

16 être deux semaines en audiences dans l'Étape D.

17 Vous avez demandé la décision pour le dix (10)

18 novembre. Et on croit comprendre que c'est le

19 quatre-vingt-dix (90) jours. Vous l'avez déposé le

20 douze (12) août. Les quatre-vingt-dix (90) jours,

21 ça donnait le dix (10) novembre. On a noté par

22 contre dans le contrat que vous aviez un cent

23 quatre-vingts (180) jours, je pense. Enfin, ça nous

24 amenait au...

25

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 Exact.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... vingt-deux (22) novembre. On se demandait si
5 avoir la décision en même temps que le... le reste
6 de l'Étape D en fait - parce que c'est quand même
7 un contrat avec un volume certain - c'était quelque
8 chose qui était envisageable.

9 Me PHILIP THIBODEAU :

10 Oui, c'est... j'ai le goût de répondre à la
11 question par une question, mais je vous dirais que
12 ça dépend on parle de quand pour une date sur
13 l'Étape D... si vous vous engagez... on dit tout de
14 suite qu'il va y avoir une décision d'ici le vingt-
15 deux (22) novembre c'est sûr que ça simplifie les
16 choses. En fait, c'est ça notre... notre seule
17 préoccupation parce que le contrat effectivement
18 prévoit un délai de cent quatre-vingts (180) jours,
19 là. Le contrat est signé le vingt-six (26) mai je
20 crois. Puis ce qui tombe effectivement au vingt-
21 deux (22) novembre, là, pour avoir une approbation
22 de la Régie, sinon Archaea pourrait se retirer.
23 Donc, évidemment pour la première partie de votre
24 question si plutôt que d'être le dix (10), que
25 c'est d'ici le vingt-deux (22) évidemment on n'a

1 pas de souci avec ça. Maintenant à votre question
2 de savoir si c'est pour attendre la décision sur
3 l'Étape D, ça reste toujours à savoir c'est dans
4 quel délai parce que si je regarde, par exemple, de
5 mémoire la décision sur l'Étape C, on avait...
6 c'était six ou sept mois que ça avait pris pour
7 avoir la décision, donc ce qui nous amènerait... si
8 c'est le même délai ici on parlerait de quelque
9 part au mois d'avril pour avoir une décision sur
10 l'Étape D. Donc, c'est sûr que ça vient... c'est
11 pas les mêmes eaux puis ça... ça va être des
12 négociations plus ardues avec le producteur, là.
13 Donc, évidemment c'est sûr que si on a un... si on
14 a une idée du délai... ce serait difficile de vous
15 demander de vous engager là-dessus, mais évidemment
16 c'est là que ça pourrait nous aider à retourner
17 voir le producteur puis à regarder de son côté.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Sans prendre d'engagement parce que je ne prendrai
20 pas d'engagement à ce sujet-là, mais si la décision
21 sur l'Étape D devait sortir avant Noël, hein,
22 disons Noël étant la période point-milieu, si on
23 devait être en mesure de sortir la décision sur
24 l'Étape D avant Noël est-ce que ça vous cause un
25 problème qu'on sorte la décision sur Archaea en

1 même temps et, si oui, quel problème que ça vous
2 cause? Parce qu'on a quand même noté que vous avez
3 signé en mai et vous l'avez déposé au mois d'août.
4 Me PHILIP THIBODEAU :
5 Oui. Puis j'ai... premièrement, ça ferait un beau
6 cadeau de Noël, là. Bien je ne veux pas présumer de
7 la décision, mais je prends pour acquis que ça va
8 être un beau cadeau de Noël, mais sinon écoutez je
9 comprends, sans trop m'avancer, on pourra vous en
10 reparler peut-être avec nos témoins, mais je
11 comprends qu'on a déjà contacté le producteur, sans
12 parler de date, mais pour savoir s'il y avait une
13 flexibilité par rapport au délai du vingt-deux (22)
14 novembre là-dessus. Il semblerait y en avoir une,
15 mais il n'y a pas de date... ça n'a pas été discuté
16 si c'est au premier (1er) décembre, au trente (30)
17 décembre ou au mois de janvier, jusqu'où ça
18 pourrait aller. Donc, ce qu'on pourrait faire, je
19 prends note de ce que vous dites, on pourrait
20 faire des vérifications pour Noël, avant Noël ou
21 dans ce coin-là, à savoir si le producteur serait
22 d'accord à prolonger son délai. Puis évidemment la
23 variable... l'inconnue qui reste à ce moment-là
24 c'est : est-ce qu'à savoir si... vous dites « on ne
25 peut pas s'engager », là, ça se peut... il y a des

1 aléas, puis que la décision ne soit pas rendue
2 avant Noël finalement et seulement rendue au mois
3 de janvier ou... ou plus tard. Donc, écoutez, si
4 jamais vous voulez remettre ça à l'Étape D, bien si
5 jamais vous n'êtes pas en mesure de rendre la
6 décision dans ce délai-là qui serait discuté avec
7 le producteur, par exemple, avant Noël, bien peut-
8 être si c'est possible de rendre... avant de rendre
9 la décision sur l'Étape D, dans ce délai-là rendre
10 la partie sur Archaea, quitte à avoir « motifs à
11 suivre », mais à tout le moins pas mettre à risque
12 le contrat justement en dépassant ce délai-là puis
13 en risquant de perdre ces volumes-là. Ce serait ça
14 notre préoccupation simplement.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Parfait, c'est bien noté. Est-ce que t'as des
17 questions? Alors ça va être l'ensemble... juste un
18 instant. Bonjour, Maître Thibodeau. Alors
19 simplement pour vous rappeler dans la décision
20 D-2022-104, qui est la décision sur... procédurale
21 sur la demande pour Archaea, au paragraphe 21 on
22 indiquait :

23 La Régie précisera ultérieurement à la
24 présente décision si elle entend
25 poursuivre l'examen de la demande par

1 voie de consultation ou dans le cadre
2 d'une audience.

3 Les mémoires... évidemment, on ne pourrait pas
4 jumeler... malgré qu'on pourrait poser certaines
5 questions à vous, mais on ne pourrait pas poser
6 certaines questions aux intervenants puisque leur
7 mémoire est prévu après le vingt-neuf (29)
8 septembre. Avez-vous des représentations à faire à
9 voir si ces consultations ou audiences... ou
10 auriez-vous des préoccupations si on devait faire
11 une audience... une courte audience d'une journée,
12 par exemple, ou... sur... sur le contrat?

13 Me PHILIP THIBODEAU :

14 En fait, la réponse est non. En fait, si jamais la
15 Régie jugeait approprié de faire une courte
16 audience. Je pense qu'on est déjà à une dizaine de
17 jours d'audience en septembre. Donc, un de plus, de
18 toute façon, ce n'est pas si mal, puis ça nous
19 ferait plaisir. Donc, il n'y aurait pas de
20 problème, de notre côté, là-dessus.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Ça serait en octobre parce que le mémoire des
23 intervenants est en octobre.

24 Me PHILIP THIBODEAU :

25 Exact.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Donc, ça vous rajouterait une journée d'audience,
3 en octobre.

4 Me PHILIP THIBODEAU :

5 Bien, ça nous rajouterait une journée d'audience en
6 octobre.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 C'est bon. C'est bon.

9 Me PHILIP THIBODEAU :

10 D'ailleurs, un petit point juste d'intendance,
11 juste pour... Puis je ne sais pas si c'est un oubli
12 ou c'était volontaire. C'est-à-dire, dans le nouvel
13 échéancier que vous avez soumis, la dernière étape
14 était la preuve des intervenants qui était
15 justement le sept (7) octobre.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui.

18 Me PHILIP THIBODEAU :

19 Évidemment, je veux juste vous mentionner que la
20 suite, on verra si c'est par consultations ou
21 audiences, mais je prends pour acquis que si c'est
22 par consultations ou même, en fait, même en
23 audiences, il devrait probablement y avoir une
24 étape de plus qui est les DDR d'Énergir aux
25 intervenants, le cas échéant, par rapport à la

1 preuve qui a été soumise.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Oui. Bien, effectivement, on ne savait pas s'il y
4 aurait... Mais vous aurez droit, de toute façon, à
5 poser des DDR aux intervenants, il n'y a pas de
6 souci. C'était les dates auxquelles ça nous
7 amenait, puis la possibilité d'une audience qu'on
8 n'était pas certain. Mais vous aurez le droit,
9 effectivement, de poser toutes les DDR pertinentes
10 aux mémoires...

11 Me PHILIP THIBODEAU :

12 Parfait.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 ... des intervenants. Alors, est-ce que ça va faire
15 l'ensemble de vos représentations sur le point de
16 Archaea, donc procéduraux, là?

17 Me PHILIP THIBODEAU :

18 Oui, oui, ça ferait le tour. Donc, évidemment,
19 comme convenu, je vais écouter, évidemment, les
20 intervenants, mais... Donc, l'approche préconisée,
21 ça serait de vérifier de notre côté.

22 Là, on parlait d'une date avant Noël, et on
23 vous reviendrait, probablement, dans le cadre,
24 justement, des audiences, à savoir si ça
25 fonctionnerait du côté du producteur.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Je vous remercie beaucoup. Alors, Maître
3 Sicard?

4 REPRÉSENTATIONS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

5 Bonjour, Hélène Sicard pour l'ACEF de Québec.
6 Alors, pour le contrat d'Archaea, ça se déduit de
7 notre preuve au niveau de l'Étape D. Mais vous
8 comprendrez que notre première préoccupation en ce
9 qui concerne ce contrat-là, c'est sa durée.

10 Et le problème avec la durée, on doit
11 l'examiner en conjonction avec les volumes qui sont
12 très importants. C'est presque un pour cent (1 %) de
13 la cible de cinq pour cent (5 %).

14 Alors, dans ce contexte-là, c'est évident
15 que si Énergir peut obtenir d'Archaea un délai
16 supplémentaire par rapport au vingt-deux (22)
17 novembre comme date butoir pour garder le contrat,
18 que vous puissiez vous faire une tête, même si les
19 motifs sont réservés et en rendus plus tard sur vos
20 conclusions quant à l'Étape D, entre autres, sur la
21 durée des contrats qui devrait être envisagée, ça
22 serait une bonne chose, maintenant ou non (coupure
23 de son), sur est-ce que ce contrat est intéressant
24 ou pas?

25

1 LE STÉNOGRAPHE :
2 Excusez-moi, Maître Sicard...
3 Me HÉLÈNE SICARD :
4 Il porte à conséquence...
5 LE STÉNOGRAPHE :
6 Excusez-moi, Maître Sicard, ça a gelé.
7 Me HÉLÈNE SICARD :
8 Oui.
9 LE STÉNOGRAPHE :
10 Je pense que vous devriez reprendre...
11 Me HÉLÈNE SICARD :
12 Ah?
13 LE STÉNOGRAPHE :
14 ... une petite minute.
15 Me HÉLÈNE SICARD :
16 Ah? O.K. Alors, est-ce que... Pouvez-vous me dire
17 la dernière chose que vous avez entendue?
18 LA PRÉSIDENTE :
19 La dernière chose entendue clairement c'est que
20 c'était sur la durée et qu'on devrait avoir pris en
21 considération nos considérations pour les motifs de
22 l'Étape D, avant de décider.
23 Me HÉLÈNE SICARD :
24 Oh, mon Dieu, O.K.
25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ça va.

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 Oui. O.K., alors je recule. Donc, un des sujets
5 dont selon nous que vous allez devoir décider, au
6 niveau de l'Étape D par rapport aux
7 approvisionnements qu'Énergir va envisager, c'est
8 la durée des contrats que vous allez autorisés.
9 Combien, par exemple, combien de contrats de vingt
10 (20) ans, combien de dix (10) ans, combien à moins
11 de cinq ans et...

12 Nous ce qu'on vous demande dans notre
13 preuve, c'est d'avoir un mixte de toutes ces
14 choses-là. Donc, si Archaea est approuvée avant
15 même que vous ayez rendu votre décision à l'Étape
16 D, ça peut avoir des conséquences sur ce qui va
17 être décidé à l'Étape D.

18 Maintenant, je comprends de ce que mon
19 collègue, maître Thibodeau, vous a dit tout à
20 l'heure qu'il y avait une ouverture chez Archaea
21 pour prolonger au-delà du vingt-deux (22) novembre
22 la signature finale de ce contrat-là.

23 Je pense que ce serait très important de
24 savoir juste... quelle date butoir Archaea donne.
25 Parce que si ça vous donne le temps de vous faire

1 une tête sur l'Étape D et sur les décisions que
2 vous allez rendre, vous pourriez, par exemple,
3 dire : « Bon, bien, on décide que les contrats
4 doivent être sur telle et telle durée pour tel et
5 tel volume, et caetera, et caetera, à tel et tel
6 prix. Motifs à suivre. » Et à ce moment-là, vous
7 prononcer en fonction de la décision que vous
8 auriez rendue, vos conclusions à l'Étape D, sur le
9 contrat Archaea. Et vous auriez ainsi les mains
10 complètement libres - je reviens aux mêmes
11 positions - pour décider des éléments de l'Étape D.
12 Et ça, c'est sans... sans que l'ACEFQ ne se
13 prononce sur l'intérêt que peut avoir ou ne pas
14 avoir le contrat Archaea.

15 Pour ce qui est du déroulement de
16 l'instance et de votre décision D-2022-104, pour
17 nous, la priorité à ce stade, c'est que vous vous
18 fassiez une tête sur l'Étape D. Donc, en
19 conséquence, je vous dirais : on se pliera au mode
20 procédural que choisit la Régie, et ce mode
21 procédural devrait être celui qui permet à la Régie
22 de vouer le maximum de temps à l'Étape D.

23 Donc, si vous pensez qu'une journée
24 d'audience pour traiter du contrat d'Archaea vous
25 mange du temps qui serait mieux consacré à l'Étape

1 D, bien alors procédons par consultation et... On
2 déposera la preuve, on peut déposer des arguments
3 écrits. Si vous pensez que de lire les choses
4 écrites et tout ça vous prend plus de temps à...
5 que de tenir une audience, bien à ce moment-là
6 tenons une courte audience, par exemple juste sur
7 les argumentations.

8 Donc, on vous laisse la liberté de choisir
9 le mode procédural, en vous encourageant à choisir
10 celui qui vous permet le plus de liberté et le plus
11 de temps pour étudier les éléments qui sont dans
12 l'Étape D, qui devraient pouvoir être pris alors en
13 considération pour décider du contrat d'Archaea, de
14 l'accepter ou de le refuser.

15 Ça compléterait mes représentations, à
16 moins que vous ayez des questions.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Françoise, as-tu des questions? Alors, la Formation
19 n'aura pas de questions, je vous remercie beaucoup,
20 Maître...

21 Me HÉLÈNE SICARD :

22 Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Maître Hamelin, pour l'ACIG? Avez-vous des
25 représentations à faire avec... concernant le

1 contrat avec Archaea?

2 Me PAULE HAMELIN :

3 Nous n'avons pas de représentation à faire
4 relativement à ce contrat.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je vous remercie beaucoup.

7 Me PAULE HAMELIN :

8 Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Maître Boudreau, de l'AQPER?

11 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

12 Pas de représentations de notre côté.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Je vous remercie beaucoup. Maître Therriault?

15 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

16 Désolé, Madame la Présidente, je ne sais pas si...
17 je pense qu'on ne me voit pas, hein?

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Bien, on voit votre nom, mais c'est... le cadre est
20 noir.

21 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

22 Désolé. Bien, en fait...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 On voit votre pastille. Est-ce que...

25

1 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

2 Je n'avais aucune représentation.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 D'accord, je vous remercie beaucoup.

5 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

6 Merci.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Maître Paquet, du GRAME?

9 REPRÉSENTATIONS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

10 Oui, bonjour. Eh bien, très brièvement, là.

11 Évidemment, on est sensible aux contraintes qui ont
12 été évoquées par Énergir concernant la date limite
13 pour la conclusion du contrat avec Archaea. Mais,
14 en fait, comme on ne sait pas jusqu'où cette date
15 limite là pourrait être repoussée, ce qu'on vous
16 recommanderait, ce serait peut-être d'attendre de
17 savoir jusqu'où on peut aller avec la conclusion du
18 contrat, et puis peut-être réserver votre décision,
19 là, quand on... quand on sera mieux renseignés par
20 rapport à ça. Ça complète. Merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci beaucoup. Maître Gertler?

23 REPRÉSENTATIONS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Oui, bonjour. Attendez un instant, là. Aussi
25 brièvement, simplement pour dire que, étant donné

1 l'argumentation qui semble se dessiner par rapport
2 à l'Étape D, nous pensons que le contrat, ce
3 contrat-là devrait être traité à même, dans le
4 même, même temps, si vous voulez, que l'Étape D, et
5 notamment parce que nous, nous sommes préoccupés
6 par l'aspect d'intensité carbone du produit et ça
7 va, entre autres, être discuté dans l'Étape D. On
8 ne pourrait pas voir une décision approuvant le
9 contrat, tant que l'Étape D ne soit pas terminée.

10 Et je suis, je ne l'avais pas dit, mais je
11 suis un peu la même préoccupation que vous, Madame
12 la Présidente, c'est que finalement, on semble...
13 puis je comprends qu'il y a beaucoup de choses qui
14 se passent à l'intérieur de la boîte, il y a
15 beaucoup de contraintes, mais faudrait déposer
16 quelque chose aussitôt, à la Régie, puis ensuite,
17 peut-être ajouter d'autres preuves ou amender sa
18 demande, mais il faudrait que le processus soit
19 entamé plus rapidement qu'à la dernière, dernière
20 minute.

21 Et je pense, c'était implicite dans qu'est-
22 ce que je viens de dire, que nous pensons que le
23 traitement de vive voix serait préférable qu'en
24 consultation.

25 Alors, ça fait le tour de mes

1 représentations, par rapport à cet aspect-là,
2 merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je vous remercie beaucoup, Maître Gertler. Alors,
5 Maître Thibodeau, avez-vous... je vous garde votre
6 droit de réplique.

7 REPRÉSENTATIONS PAR Me PHILIP THIBODEAU :

8 Oui, je vais garder ça court, en fait. Simplement
9 sur le... parce qu'on parlait tout à l'heure de
10 parler, intervenir avec le producteur, par exemple,
11 pour un délai avant Noël. Maintenant, c'est sûr que
12 si on revient, on a une forte préférence à avoir un
13 délai comme ça, tant qu'on peut négocier, plutôt
14 que de simplement retourner voir le producteur pour
15 demander le délai le plus long qu'il est en mesure
16 d'offrir, là, notamment au niveau des relations
17 avec les producteurs.

18 Puis aussi, t'sais, Du côté pratico-
19 pratique pour Énergir aussi, c'est parce que si on
20 retarde la décision sur Archaea à plus tard cet
21 hiver, puis pour une raison ou une autre, le
22 contrat n'est pas approuvé, ça ne laisse pas
23 beaucoup de temps de notre côté pour se retourner
24 et contracter d'autres volumes pour atteindre la
25 cible de deux pour cent qui va être quelques mois

1 plus tard, là, à partir de vingt vingt-deux (2022),
2 vingt vingt-trois (2023).

3 Donc, je vous dirais, ça serait important
4 pour nous de maintenir, si, par exemple, la date
5 est avant Noël, bien qu'on s'entende sur cette
6 période-là, qu'on puisse retourner voir le
7 producteur et qu'on vous revienne là-dessus, à
8 savoir si on a réussi à convenir de quelque chose
9 et si finalement le délai est plus court de sa
10 part, si Noël ne fonctionne pas, il est plus court,
11 bien au moins on l'aura essayé, il pourra nous
12 donner la date la plus tardive qu'il est en mesure
13 de nous fournir, là.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Parfait, je vous remercie beaucoup. Bien en fait,
16 on se demandait s'il y avait des motifs qui
17 expliquent le délai entre la signature puis de nous
18 envoyer ça pour une décision, dix (10) jours avant
19 la date butoir, là. Il y a-tu des motifs qui sont
20 survenus pour le dépôt, je ne veux pas dire tardif,
21 là, mais plus... au mois d'août, là, au lieu de
22 juin, parce qu'on a quand même communiqué
23 fréquemment en mai, juin, on a eu des DDR, des
24 demandes de complément de preuve et autres, là, les
25 gens étaient à pied d'oeuvre dans le 4008. Il y a-

1 tu des motifs qui expliquent le délai à déposer la
2 demande concernant Archaea?

3 Me PHILIP THIBODEAU :

4 Oui, puis je ne veux pas trop m'avancer, parce
5 qu'on parlait de fin mai, effectivement puis fin
6 mai, là, pour la signature, là, je ne veux pas trop
7 m'avancer, mais effectivement, il y avait beaucoup
8 de volume dans le dossier GNR, dans les autres
9 dossiers aussi, dans le taux de rendement, là,
10 plusieurs dossiers qui occupaient. On peut vous
11 revenir là-dessus, si vous voulez des précisions un
12 peu. Je ne veux pas m'avancer pour vous dire
13 n'importe quoi, là, dans le cadre de l'analyse de
14 Archaea, on pourra vous revenir là-dessus, puis
15 expliquer justement le timeline, ce qui fait en
16 sorte que ça a été déposé à ce moment-là. Oui. On
17 reviendra là-dessus, sans problème.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 On vous entendra lors de l'audience, probablement.

20 Me PHILIP THIBODEAU :

21 Oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Est-ce que vous n'auriez pas objection, là, dans le
24 cadre de l'audience, à ce qu'il y ait certaines
25 questions qui soient posées à vos témoins, sur ce

1 contrat-là?

2 Me PHILIP THIBODEAU :

3 Absolument pas.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 D'accord. Je vous remercie. Alors, je pense que ça
6 fait le tour pour les points à l'ordre du jour. Je
7 vous rappelle, à tous ceux que ça concerne, le
8 caractère flou des affirmations, si vous voulez les
9 préciser, ça serait apprécié et puis d'être plus
10 précis sur ce que vous souhaitez obtenir de la part
11 de la Régie.

12 Alors, là-dessus, je vais vous souhaiter
13 une belle journée à tout le monde et puis je vous
14 remercie beaucoup de votre participation et de
15 votre collaboration aujourd'hui. Je pense que ça va
16 être bénéfique pour nos audiences au mois de
17 septembre et puis à bientôt.

18 Me PHILIP THIBODEAU :

19 Merci beaucoup.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Au revoir.

22 AJOURNEMENT

23

24

1

2

SERMENT D'OFFICE :

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque d'une retransmission en

8

visioconférence, le tout conformément à la Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

Sténographe officiel. 200569-7